

Les parcelles d'initiatives du parc de Bagatelle de Toulouse

Peut-on construire les usages d'un espace public à partir d'initiatives habitantes ?

Céline Loudier-Malgouyres, Réussir l'Espace Public - 2016



Table des matières

I. Le projet.....	3
1. Expérimenter une manière innovante de contribuer au renouvellement urbain.....	4
2. La méthode proposée : une expérimentation à l'épreuve de la réalisation opérationnelle.....	11
II. La réalisation.....	13
1. La préparation de l'expérimentation.....	13
A. La définition d'un cadre pour le développement de la démarche et des projets.....	13
B. Le travail d'investigation du terrain : la confrontation du cadre avec le contexte local.....	16
C. Recensement des idées et des projets potentiels issus du terrain.....	22
D. Adaptation du cadre de la démarche et définition des projets pionniers.....	25
2. L'expérimentation des parcelles pionnières : le récit des quatre projets.....	27
La parcelle de jeux et de convivialité - « la Place Tougo ».....	29
Le Plateau musculation / remise en forme.....	35
La parcelle barbecue et déjeuner en plein-air.....	42
La plateforme mécanique de proximité.....	45
3. La mise en place d'un dispositif et d'un modèle de gouvernance.....	50
1. La charte des parcelles d'initiatives.....	50
2. Structure générale d'un modèle de gouvernance.....	51
3. Schéma de développement d'un projet de parcelle d'initiative.....	53
4. Ancrage dans le contexte territorial des dispositifs et des acteurs.....	55
4. Les résultats de l'expérimentation.....	57
III. Les enseignements.....	58
1. L'expérimentation comme prélude à la mise en place d'une démarche innovante.....	58
1. L'importance du contexte d'expérimentation.....	59
2. Le décalage entre les besoins des habitants et la proposition de la démarche.....	59
3. Le rôle des (projets) pionniers.....	60
2. Les initiatives habitantes et la collectivité publique : la confrontation de deux logiques.....	61
1. L'initiative habitante prise par le processus de la démarche.....	62
2. L'initiative habitante sur le domaine public.....	62
3. L'initiative habitante et l'intérêt collectif.....	63
4. La confrontation de deux logiques opposées de production d'usages.....	65
3. Des initiatives privées pour faire un espace public ?.....	65
1. Comment promouvoir les initiatives habitantes dans le projet d'une collectivité publique ?.....	67
2. Des initiatives privées pour construire un usage partagé de l'espace public ?.....	67
IV. Donner une suite à l'expérimentation.....	69

I. Le projet

Parmi les zones urbaines sensibles de la métropole de Toulouse, le territoire Bagatelle, La Farouette, Papus, Tabar, Bordelongue se caractérise par une addition de quartiers de conceptions urbaines différentes ; pavillonnaires, habitat social et grandes enclaves en copropriété. Depuis 1977, il bénéficie des dispositifs de la Politique de la Ville - Habitat et Vie Sociale, Développement Social Urbain, Grand Projet de Ville (GPV), Zone Urbaine Sensible - et son renouvellement urbain s'est amorcé à la fin des années 1990.

Mi 2010, la ville de Toulouse a désigné le groupement Atelier Landauer / Atelier Jours / La Condition Urbaine / Quadrivium pour définir et mettre en œuvre un nouveau projet de renouvellement urbain de ce territoire. L'équipe établit un schéma directeur à l'horizon 2025, décliné à l'échelle de secteurs opérationnels - dont le quartier de Bagatelle - par une programmation urbaine à cinq ans.

Les orientations du schéma directeur visent en particulier à remédier à trois insuffisances majeures du territoire : l'absence d'intensité urbaine, le défaut de mixité fonctionnelle et le manque d'usages et de valeur accordée aux espaces verts. La création de polarités, de « centres-quartiers », le développement d'activités en front de rocade, l'augmentation de tous les espaces verts et leur insertion dans une trame paysagère composent alors une stratégie de requalification progressive du territoire dont le principe clé est d'introduire, sans densification (le territoire est soumis au Plan d'Exposition au Bruit), des poches d'intensité urbaine, de l'emploi et des usages en comptant sur « une exploitation de ses substances paysagères, culturelles et humaines ».

A l'échelle du quartier de Bagatelle, territoire d'action de la mission, cette stratégie se décline par les enjeux d'aménagement suivants : conforter la centralité Ronsard (1), accompagner l'évolution du front de rocade en zone d'activités (3), offrir une mixité de logements, et surtout, ce qui nous intéresse ici, structurer le cœur de quartier autour d'un grand espace vert, sorte de « coulée verte » (2).

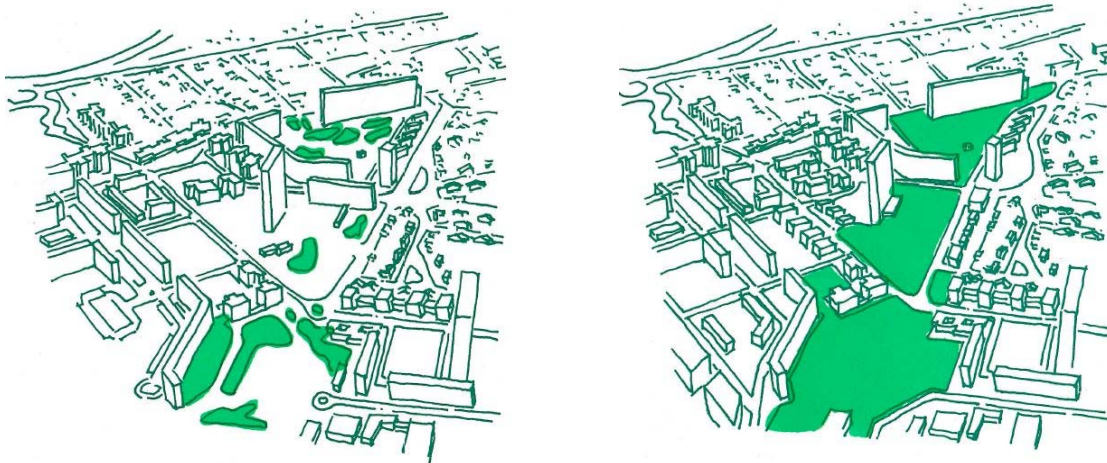


1. Expérimenter une manière innovante de contribuer au renouvellement urbain

Aujourd'hui, le projet de renouvellement urbain à l'œuvre sur le territoire est largement enclenché et a déjà permis de transformer de importante le quartier de Bagatelle. Les derniers chantiers sont en (nouveaux logements, nouvelle maison de quartier, etc.) et viendront dans un futur proche la phase de programmation urbaine définie par schéma directeur.

façon
cours
finaliser
le

Parmi ces chantiers, la création de la « coulée verte », axe central du projet urbain de Bagatelle, doit constituer à terme un espace majeur au cœur du quartier, en réunissant les morceaux d'espaces verts éparpillés au milieu des bâtiments et des voiries en un seul et grand espace vert, et, en rassemblant trois entités jusqu'alors déconnectées : le Bois de Bagatelle, le parc de la Gironde et le secteur Calvados (apparu suite aux démolitions).



AVANT – APRES : La création du parc de Bagatelle réunit les morceaux d'espaces verts du quartier en un espace majeur. Trois entités le constituent : le Petit Bois, Calvados et Gironde. (Source : Atelier Landauer)

Objectifs et hypothèses de départ de la commande : la valorisation des espaces libres par la promotion des initiatives habitantes

Comme le précise le cahier des charges de la mission, « la plupart des démolitions ayant été réalisées, le quartier dispose d'un potentiel considérable : la vastitude des espaces verts d'origine auxquels s'ajoutent tous ceux libérés par les démolitions. »

L'équipe conduite par l'Atelier Landauer place ainsi au cœur du projet les espaces verts, libres. Elle constate parallèlement qu'alors que les modèles urbains et architecturaux d'origine leur conféraient des qualités positives, les espaces libres ont été, au fur et à mesure des années et des projets de renouvellement, « condamnés à rester de simples réserves foncières ou à devenir de simples jardins résidentiels » ; alors qu'ils représentaient un « bien public », ils ont été morcelés, délaissés, vidés de toute ambition d'utilité. Face à cela, l'ambition de l'équipe est alors de réfléchir à la façon dont les espaces libres, et ici le futur grand espace vert central, peut non seulement contribuer à la structuration du quartier mais aussi à transformer la dynamique sociale du quartier. La transformation sociale est ici située comme moteur et objectif du renouvellement urbain.

En 2012, une grande concertation est organisée avec les habitants pour préciser les attentes en matière d'usage sur ce futur espace public et établir les orientations programmatiques. Les idées, les attentes sont nombreuses, classées et répertoriées par l'équipe qui entend, en plus, un désir de faire, de prendre des initiatives. L'équipe s'oriente alors sur une stratégie de valorisation programmatique participative, qui cherche à compter sur le capital social du quartier pour engager son renouvellement.

L'idée, novatrice, de l'équipe menée par Paul Landauer, c'est alors de structurer et d'aménager ce grand espace vert (le parc de Bagatelle) de manière à ce qu'il puisse jouer ce rôle de levier dans la transformation sociale du quartier. Elle met alors au point le principe d'une trame de parcelles (de 10m x 20m) répartie en trois types :

- Des parcelles publiques, aménagées et gérées par la collectivité, dans lesquelles s'organisent des usages ordinaires ; aires de jeux, mobiliers urbains, parcelles plantées... ;
- Des parcelles de jardins partagés, gérées par les jardiniers, qui s'inscrivent dans la démarche de jardins partagés portée par la ville ;
- Des parcelles dites d'initiatives, confiées aux initiatives des habitants, l'objectif étant d'utiliser les espaces libres du grand ensemble comme des opportunités et des supports au développement d'initiatives d'usages ascendantes (*bottom-up*) partant des habitants eux-mêmes.

Pour engager la transformation de la dynamique sociale du quartier comme force motrice et réalisatrice de son renouvellement urbain, l'objectif du projet des parcelles d'initiatives est bien de :

- Fournir aux habitants des logements collectifs des espaces extérieurs pour pouvoir réaliser des projets d'activités nécessitant une installation extérieure, ainsi confier à l'initiative des habitants des parcelles du grand espace vert pour qu'ils y réalisent par eux-mêmes des projets/activités utiles à tous.
- Multiplier les usages et les pratiques sur le grand espace vert, en accueillant toutes sortes d'activités ludiques, sportives, culturelles, agricoles, économiques, visant un public mixte et intergénérationnel, en répartissant de façon harmonieuse cette animation sur l'ensemble des secteurs. Favoriser l'animation du grand espace vert par ses propres usagers à travers une trame, un quadrillage de parcelles à disposition pour des jardins partagés, des usages publics, des initiatives habitantes.

Il y a deux axes forts dans ce projet :

- C'est d'abord la façon de considérer l'espace public comme un espace utile à l'évolution, la transformation urbaine et sociale d'un quartier ;
- C'est ensuite le fait de promouvoir l'initiative habitante pour le faire, en introduisant un objectif d'*empowerment*, ou de pouvoir d'agir, dans un projet de renouvellement urbain. Ce qui rencontre les nouveaux objectifs de la Politique de la ville qui met au cœur des enjeux la participation habitante et citoyenne. Et c'est le rôle de ces parcelles d'initiatives.

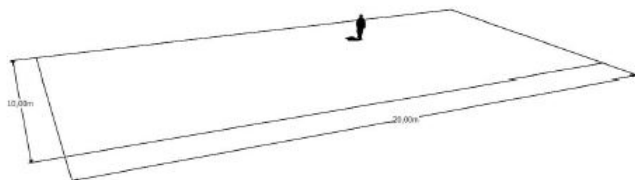
« L'immensité de leurs espaces verts constitue une ressource précieuse pour en faire des terres urbaines fertiles, porteuses d'énergies renouvelables, d'économies solidaires et de résilience urbaine. (...) Nous explorons d'autres issues permettant aux habitants de profiter pleinement des surfaces de pleine terre qui s'étendent au pied de leurs logements. C'est à une telle transformation des grands ensembles – de perception, d'usage et de démarche de projet – que nous nous sommes attelés. (...) Notre objectif consiste à générer, dans les espaces libres des grands ensembles, une « capacitation » [empowerment] au moins équivalente à celle qu'offrent les pavillons du même territoire. » (Paul Landauer)

Ce fut l'objet de la présente mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Mission Grand Projet de Ville en charge de conduire le projet de renouvellement urbain que d'expérimenter ce principe des parcelles d'initiatives :

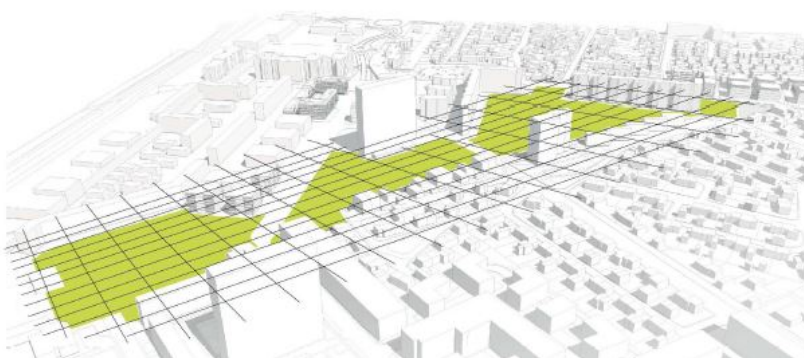
- Faire émerger ces initiatives et les expérimenter ;
- Mettre en place un processus pérenne pour faire vivre ces parcelles ;
- Aboutir *in fine* à la mise en place d'une action publique locale en faveur de la promotion des initiatives habitantes qui participe à la rénovation urbaine des quartiers du territoire inscrit au Grand Projet de Ville.



LE PRINCIPE DES PARCELLES :
LA PARCELLE DE 200 M2 EST L'UNITE DU PARC



DONNER UN NOUVEAU SENS AU SOL + PRODUIRE UN PARC DE
CARACTERE + PERMETTRE L'EVOLUTIVITE



PLAN DE PRINCIPE



Un parc fait de parcelles à l'usage varié et changeant selon les besoins

**« Un parc fait de parcelles à l'usage varié et
changeant selon les besoins ».**

Sources : Atelier Landauer / Atelier Jours / Egis

PARCELLES : PROGRAMMATION TEMPS 1



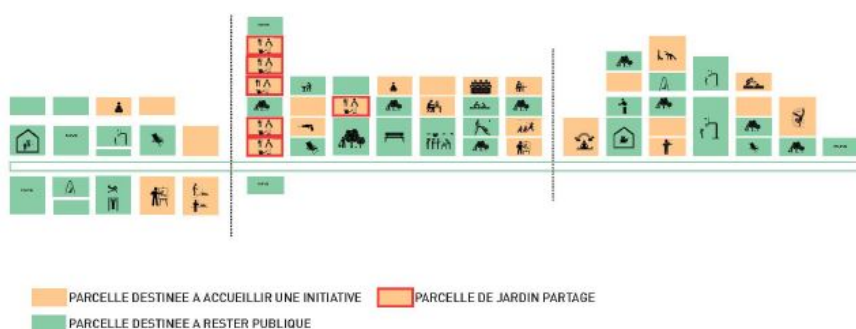
■ PARCELLE DESTINEE A ACCUEILLIR UNE INITIATIVE
 ■ PARCELLE DE JARDIN PARTAGE
 ■ PARCELLE DESTINEE A RESTER PUBLIQUE

PARCELLES : PROGRAMMATION TEMPS 2



■ PARCELLE DESTINEE A ACCUEILLIR UNE INITIATIVE
 ■ PARCELLE DE JARDIN PARTAGE
 ■ PARCELLE DESTINEE A RESTER PUBLIQUE

PARCELLES : PROGRAMMATION TEMPS 3



Un contexte de double innovation : les espaces libres des grands ensembles et l'empowerment des habitants

Le renouvellement urbain du quartier de Bagatelle, à travers la mission dont il est question ici, se pose dans une ambition d'innovation à deux dimensions.

La première concerne les espaces libres et les espaces verts. Le projet mené par l'Atelier Landauer nous conduit dans une réflexion sur l'usage qui n'a finalement jamais véritablement réussi à être fait de ces espaces, ici comme ailleurs, pour des raisons de coûts ou de règlements, et sur leur sort devant tant d'inutilité et de charges financières pesantes. L'histoire de la Rénovation urbaine a fait et fait défiler différentes stratégies qui restructurent ce « sol » pour tenter de résoudre la situation : retour au modèle de la rue et création de voies, redécoupage parcellaire et résidentialisation, construction et densification résidentielle. Aujourd'hui, les espaces verts sont souvent jardins résidentiels ou jardins de vue, réserves foncières ou futurs terrains de chantier. L'équipe maître d'œuvre, profitant d'une situation en zone d'exposition au bruit donc non constructible, propose de (re)miser sur le potentiel que représentent ces espaces libres, verts, ici publics.

La seconde dimension d'innovation concerne une manière nouvelle d'envisager la création des usages de ce « sol ». En s'inspirant du voisinage pavillonnaire, et des activités auto-développées dans les jardins et annexes, et en comptant sur une culture de la solidarité et des échanges chez les habitants des grands ensembles qui les aident d'une autre manière à pallier à leurs manques, l'ambition est de trouver une fonction sociale à ces espaces libres, mais une fonction déterminée par les usagers eux-mêmes. C'est le thème de l'*empowerment*, du développement du pouvoir d'agir des habitants, de la mise en capacité d'agir pour ces habitants ou ces usagers du quartier, qui pourraient utiliser ces espaces libres pour développer des activités correspondant à leurs besoins et leurs envies, disposer d'espaces pour mettre en œuvre leurs propres initiatives et accéder alors à la capacité de le faire. La promotion ou l'encouragement aux initiatives habitantes et l'*empowerment* participent d'un même élan ici.

Ces deux thèmes liés par le projet – les espaces libres et l'*empowerment* – engagent à une innovation assez conséquente dans le mode de faire de la Rénovation urbaine qui est celle de s'appuyer sur les initiatives des habitants pour construire une transformation du grand ensemble, c'est-à-dire définir et programmer (pour partie) le projet à travers l'*empowerment* de la population.

Mais cela se pense à la faveur d'un contexte porteur. D'une part, les équipes en charge du projet de renouvellement urbain du territoire sont acquises aux méthodes de la participation qui ont été et sont utilisées régulièrement, et la population y répond plutôt favorablement, à l'exemple de la grande concertation organisée

Trois schémas des temps successifs d'occupation de la trame des parcelles

Source : Atelier Landauer / Atelier Jours / Egis

en 2012 sur la programmation du futur Grand espace vert. D'autre part, depuis que le ministre de la Politique de la ville a missionné en janvier 2013 Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache pour faire des propositions sur la participation citoyenne dans la (nouvelle) politique de la ville¹, l'*empowerment* (« appuyer le développement du pouvoir d'agir ») comme la promotion des initiatives habitantes sont devenues des stratégies centrales pour la réforme de la Politique de la ville et les nouveaux projets du Plan national de Renouvellement Urbain.

C'est dans ce contexte que le PUCA, chargé de développer des programmes de recherche incitative et des actions d'expérimentations, a souhaité à travers le financement de cette mission de recherche-action, expérimenter sur le quartier de Bagatelle un projet permettant cette double innovation de valorisation des espaces libres et de promotion d'initiatives habitantes.

Cette expérimentation contribuera plus largement et par son retour, à une réflexion sur les modalités innovantes de production et de programmation urbaine et architecturale que le PUCA a souhaité investir et explorer dans le cadre d'un programme intitulé « Le Hors champs de la production urbaine, concevoir la ville autrement ».

Le « Hors-Champ de la production urbaine »

« Le Puca a conduit ce programme suite à un travail préalable de repérage des collectifs revendiquant une pratique « alternative » de la conception des espaces publics. Il s'agissait d'aller regarder à côté de ce que l'on promeut et analyse traditionnellement (les éco-quartiers, les grandes opérations d'urbanisme...), de s'écarter du « réverbère » de l'action publique, autrement dit du côté de la ville ordinaire, de l'innovation à bas bruit, des alternatives singulières et des projets dont les résultats ne sont pas connus à l'avance. Actant d'un certain nombre de limites des espaces publics contemporains (dont on déplore souvent le caractère standardisé et « stérilisé ») et des modes d'action publique dans le champ de l'urbain (réputée technicisée, descendante et ultra-normée), le Puca a souhaité soutenir la réflexivité des acteurs impliqués dans l'innovation urbanistique.

Ce programme de recherche-action portant sur le « hors champ de la production urbaine » a permis à sept équipes d'explorer des manières de produire l'espace urbain laissant une place accrue à la participation citoyenne. Ces initiatives locales donnent à voir des manières singulières de concevoir la ville et de penser une implication des habitants et des usagers dans la fabrique de l'espace urbain. »

Voir le site du PUCA : www.urbanisme-puca.gouv.fr

Pour autant, l'*empowerment* n'est ici pas chose si évidente. L'*empowerment* pose la question du pouvoir, celui pour la population d'agir dans un contexte fréquent d'asymétrie entre la société civile et les pouvoirs publics. L'objectif de l'*empowerment* est précisément de renforcer les capacités d'action propre d'un groupe, en fédérant les initiatives personnelles, et ce, par le biais de transferts de ressources, de moyens d'actions, d'expertise. Ce faisant, on procède à une sorte de transfert des pouvoirs.

1 Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohamed, « Le Pouvoir d'agir. Pour une réforme radicale de la Politique de la ville. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », Rapport à François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, juillet 2013.

Aller dans le sens de l'empowerment, c'est construire cette capacité à s'organiser, à se fédérer et à construire des techniques et des outils pour être en « capacitation » d'agir et de se poser en interlocuteur des pouvoirs publics dans un ordre non pas inversé mais nouveau, alors basé sur la négociation.

Dans des contextes comme celui du quartier de Bagatelle, l'objectif d'empowerment peut sembler à la fois difficilement accessible et pour autant judicieux. D'abord, la population est composée pour partie de gens en difficultés, qui se sentent en situation de dominés, d'exclus. Il peut être difficile de se mobiliser pour cette nouvelle capacité d'organisation, pour trouver des degrés de liberté nécessaires à l'innovation qui plus est. L'enjeu concerne l'accès à cette opportunité que représente une démarche comme celle des parcelles d'initiatives. Ensuite, le contexte d'asymétrie entre société civile et pouvoir public peut être dans ce contexte et ce ressenti d'exclusion d'autant plus exacerbé. L'*empowerment* peut donc correspondre là à un enjeu de citoyenneté urbaine.

Parallèlement, dans un contexte de recherche-action initiée par les pouvoirs publics, il peut sembler, aux yeux des habitants et des acteurs du quartier qui pourraient être mobilisés, y avoir là peut-être un paradoxe à résoudre en ce que ce contexte de mission est descendant alors que l'objectif est ascendant. Ce paradoxe, à vrai dire, n'en n'est pas un puisque c'est bien l'objet d'une recherche incitative et le rôle du PUCA que d'inciter à de nouvelles pratiques, mais si la conduite de la démarche n'est pas adaptée, il pourrait apparaître en tant que tel et conduire à un échec de la mobilisation de ces habitants.

2. La méthode proposée : une expérimentation à l'épreuve de la réalisation opérationnelle

Face à ces problématiques, un effort de posture pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a semblé nécessaire pour cadrer la méthode et la logique de travail. Celle-ci s'est construite autour des principes suivants.

Une posture modeste au service des habitants : l'objectif de la démarche d'*empowerment* à expérimenter est de permettre aux habitants d'accéder à la capacité de mettre en œuvre leurs propres initiatives. Le travail à mener consiste donc à se mettre au service de ces habitants en leur fournissant les outils pour qu'ils parviennent eux à s'organiser, dans une position d'habitant/acteur ou d'agissant. D'une part, cela implique que ce sont eux qui prennent les véritables risques en cas d'échec ou de difficultés dans le processus. D'autre part, il s'agit bien pour l'AMO, au final, de se dessaisir de la démarche au profit des habitants et du mode de gouvernance de la démarche des parcelles d'initiatives.

Une logique de travail adaptative : Le programme de travail proposé, dans un tel contexte d'expérimentation, ne doit pas être considéré comme rigide, mais comme un outil de pensée. En fonction de l'avancement des choses et des retours obtenus, du contexte, les actions doivent être adaptées.

Une expérimentation par l'opérationnel : La mission s'est donnée comme ambition centrale de mettre en œuvre de façon opérationnelle quelques initiatives (jusqu'à leur mise en service). C'est à travers ce test opérationnel que l'on pourra concrètement analyser la faisabilité et décomposer les conditions de faisabilité de la démarche et que l'on pourra construire, à partir de ces expérimentations, la méthode et l'organisation d'un véritable processus. Parallèlement, en faisant la démonstration de cette faisabilité, on pourra espérer essaimer la démarche à un rayon élargi de personnes (et sur d'autres territoires du GPV) et emporter l'adhésion des acteurs institutionnels.

Une construction *bottom-up* et itérative : à travers l'objectif opérationnel, il s'agit par conséquent de partir des initiatives habitantes qui se présentent au départ du programme, et non pas d'enjeux sociaux ou urbains identifiés a priori de façon descendante. Au fur et à mesure de leur développement et de leur expérimentation, le processus est alors élaboré et construit. Les ressources, les outils, les modes de gouvernance, les modalités de fonctionnement sont construits au fur et à mesure des besoins de ces initiatives et des possibilités (en termes de temps, de moyens, de réceptivité du milieu et des acteurs engagés). Par conséquent, il s'agit de consolider la démarche au fur et à mesure de sa construction pour finir par la formaliser, et, la rendre reproductible. C'est ainsi que l'on pourra faire émerger une action publique innovante et fondée sur la réalité.

L'innovation recherchée participe de l'innovation sociale : l'expérimentation de la démarche vise à faire évoluer la population vers de nouveaux modes de faire et lui faire s'approprier ces méthodes jusqu'à en être responsable et pleinement acteur, en capacité d'agir. L'innovation n'est pas dans la méthode proposée mais dans ces objectifs de transformation sociale (et de création d'une nouvelle culture de l'*empowerment*).

Une ambition participative forte mais une conduite pragmatique du projet : ouvrir les champs du possible en matière d'*empowerment* de la population pour maximiser le principe de la dynamique habitants/acteurs – en les associant au processus et à son montage – mais avancer en mesurant et adaptant l'ambition à ce qui fonctionne réellement, aux moyens disponibles, aux retours de terrain.

Le programme de travail : une démarche progressive articulant trois axes

Le programme de travail s'organise autour de trois axes de travail. Ces axes donnent lieu à des tâches particulières mais sont de fait inter-reliés par les principes de travail poursuivis : expérimentation opérationnelle et construction *bottom-up* de la démarche et de son processus.

Axe 1 : Expérimentation opérationnelle des initiatives pionnières : mettre en œuvre concrètement quelques initiatives pionnières pour construire le processus à l'épreuve de la démonstration de faisabilité de ces expériences, et ce passant par la mobilisation du « groupe de travail interservices » et la construction du réseau d'acteurs d'appui :

- Première étape: repérage puis identification de personnes (ou groupes) porteuses d'une intention de projet ;
- Deuxième étape: accompagnement individuel de chacun des pionniers pour transformer son intention en pré-projet, puis en projet, puis pour le réaliser.

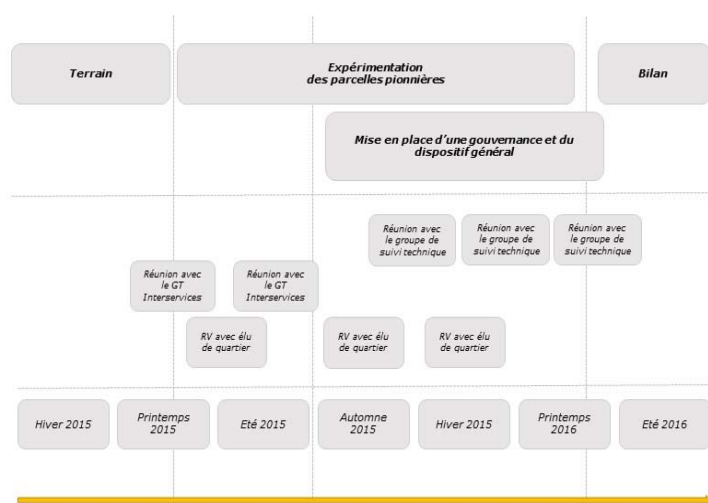
Axe 2 : Définition et mise en place d'un mode de gouvernance durable de la démarche : au fur et à mesure de l'expérimentation de ces projets tests. L'objectif est d'aller vers la prise en charge pérenne du dispositif. Cela se traduit par la constitution d'un groupe de « pré-gouvernance » puis de « gouvernance » pour fournir :

- Un accompagnement individuel aux porteurs de projet (système d'accompagnement) ;
- Une capacité de réflexion collective (garante de l'intérêt collectif) ;
- Une assistance opérationnelle (financière, fonctionnelle...) ;

Axe 3 : Essaimage de la démarche et mise en place d'un processus durable : en fonction des résultats de l'axe 1, essaimage de la démarche et mise en place pérenne du processus à partir de ce qui a été testé, *in fine* mise en place d'une action publique locale en faveur de l'*empowerment*. Il s'agit donc de passer du stade de l'expérimentation de quelques initiatives au stade de la gestion d'un flux régulier d'initiatives organisé par un processus formalisé, c'est-à-dire l'accueil et l'accompagnement des nouveaux porteurs d'initiatives vers la réalisation de leurs projets. Ainsi, deux objectifs doivent se travailler :

- 1^{er} objectif : diffusion et essaimage de la démarche : un appel à projet continu ou répété (dont la forme est à définir) ;
- 2^{ème} objectif : Mise en place du processus pérenne de la démarche : formaliser le déroulé du dispositif test de mise en œuvre opérationnelle ;

II. La réalisation



1. La préparation de l'expérimentation

A. La définition d'un cadre pour le développement de la démarche et des projets

Les instances d'appui

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO – s'est appuyée sur les « instances » suivantes créées par le PUCA et la MGPV dans le cadre de la commande, adaptées par la suite.

Une maîtrise d'ouvrage technique de la mission : Mission Grand Projet de Ville (MGPV) de Toulouse

Un groupe de travail inter-services comme appui et suivi à la réflexion, réunissant les acteurs locaux concernés et impliqués par leurs missions et leurs compétences par la démarche :

- Mission Grand Projet de Ville (MGPV),
- Direction Développement Social,
- Mission Centres Sociaux,
- Direction de l'Animation Socio-culturelle,
- Direction Démocratie locale,
- Centre social associatif Partage La Farouette,
- Centre social CAF Mairie,

- Régie de quartier Desbals Service.

Un groupe plus restreint de suivi technique de la mission s'est créé ensuite, par rapport aux besoins de validations techniques nécessaires au fur et à mesure de l'avancée des projets et de la constitution de la gouvernance :

- Mission Grand Projet de Ville (MGPV),
- Direction du Développement Social (DDS)²,
- Mission des Centres Sociaux,
- Centre Social Partage la Farouette.

Le cadre initial mis en place pour le développement des projets pionniers

Dans le cadre des réunions du groupe de travail interservices, un certain nombre de points ont été discutés puis validés pour définir un premier cadrage nécessaire à l'identification puis au développement des projets pionniers.

Une définition

Les parcelles d'initiatives sont des morceaux du terrain du parc de Bagatelle que la collectivité confie à l'usage d'habitants porteurs d'un projet. C'est une démarche expérimentale qu'il s'agit aujourd'hui de tester à travers la mise en œuvre de quelques parcelles. Les ambitions de la démarche sont de :

- Créer de l'animation sur le parc de Bagatelle ;
- Permettre aux habitants de mettre en œuvre leurs propres projets et ce faisant, encourager leur autonomie en leur donnant les moyens de développer leurs initiatives.

Des éléments de cadrage pour l'identification des projets

- Les initiatives peuvent être a priori de tout type : culturel, ludique, sportif, écologique³...
- Toute sorte d'activité et d'occupation sera possible, sauf ce qui est contraire à la loi ou porteur de nuisances. Cependant, il est souhaitable que ces activités répondent à une utilité sociale pour le porteur d'initiative et pour la population du quartier.
- Pendant la phase de test, le dispositif est ouvert et restreint aux habitants du quartier Bagatelle mais il s'ouvre aux associations d'habitants.

Des principes de fonctionnement

- Les porteurs d'initiatives pourront disposer d'une parcelle pour une durée déterminée. Le sol restera propriété de la collectivité.
- Les parcelles sont équipées et aménagées pour être dédiées à un type d'usage dont l'initiative (l'idée) vient d'un habitant.
- Elles sont occupées et animées sur un temps défini, autour de la pratique de cet usage, par le (les) habitant(s) porteur(s), potentiellement accompagné(s) par une structure (association d'habitants...). Mais l'activité est ouverte à tous les habitants.

² En fin de mission la MGPV et la DDS ont été fusionné en un seul et même service, la Direction du Contrat de Ville et du Renouvellement Urbain (DCVRU).

³ La dimension économique était prévue initialement par l'équipe de conception du parc, mais elle a été exclue du cadre initial élaboré par rapport à la difficulté supposée de développer de tels projets sur l'espace public.

- Le reste du temps, les parcelles reviennent dans le fonctionnement de l'espace public et sont librement accessibles.

Un schéma de développement des projets de parcelles

Le développement des projets de parcelles d'initiatives se réalise en trois dimensions :

- C'est d'abord un projet technique d'aménagement et/ou d'équipement de la parcelle choisie, qui doit être en cohérence avec le projet d'ensemble du parc de Bagatelle ;
- C'est ensuite un projet d'animation et d'usage de la parcelle défini par le porteur, un projet qui doit s'intégrer ou trouver sa place dans le maillage de l'offre du quartier ;
- C'est ensuite une définition du cadre juridique pour l'utilisation de la parcelle par le porteur ; des modalités propres à chaque projet, selon l'activité, le temps d'occupation et les acteurs impliqués, sont à déterminer en termes de responsabilité et de gestion.

Objectifs opérationnels de la démarche des parcelles d'initiatives

Après concertation avec le groupe de travail interservices et validation par l'élu de quartier, un calendrier et des objectifs sont fixés :

- Le développement de dix parcelles de 20 X 10 m à localiser librement dans le parc en fonction des projets mais en respectant le principe de la trame conçue par l'équipe de conception ;
- L'aménagement et la mise en service de deux parcelles par an, ainsi un échelonnage entre 2016 et 2020.

Ces objectifs permettent de réaliser dix projets de parcelle mais un nombre indéfini de déclinaisons de la parcelle en projets d'usages différents puisqu'une même parcelle peut être occupée par plusieurs usages.

B. Le travail d'investigation du terrain : la confrontation du cadre avec le contexte local

1. Le repérage et l'identification des porteurs pionniers potentiels

Un travail de terrain réalisé selon une méthode ethnographique d'investigation progressive⁴, appuyé sur des observations des pratiques et des activités prenant place sur les espaces publics du secteur ainsi que des entretiens ouverts, avait pour objectif, d'une part, de repérer et d'identifier des porteurs de projets, et d'abord d'une intention de projet, d'une initiative, et, d'autre part, d'observer et de comprendre le contexte d'action du projet, c'est-à-dire le quartier et le territoire dans lequel cette expérimentation allait avoir lieu.

La recherche des personnes susceptibles d'être porteuses d'un projet s'est donc réalisée à travers des entretiens individuels ou groupés (petit nombre) et cela, en tirant le fil des rencontres, de recommandations en recommandations, à partir de personnes relais, habitants ou acteurs du quartier.

Le choix de cette approche, plutôt qu'une démarche participative ouverte à toute la population, à travers un appel à projet ouvert ou une manifestation publique par exemple, s'est fait par souci de ne pas créer d'attentes qu'on ne pourrait satisfaire alors que la méthode du projet était d'expérimenter un nombre très restreint de projets, ni de frustration si la démarche devait être abandonnée. Parallèlement, cette méthode a le mérite

⁴ Le principe de l'investigation progressive : parti méthodologique mis en place par REP, qui consiste à orienter la conduite de l'enquête sur le terrain (recueil des informations) en fonction des résultats obtenus et au fur et à mesure que progresse la compréhension de la situation. Il s'agit donc d'un processus dynamique d'interaction entre le recueil des informations et l'analyse de celles-ci - les informations collectées alimentant l'analyse qui, en retour, oriente la poursuite de l'enquête - conduisant à cerner de façon de plus en plus ciblée et pertinente l'objet de l'étude.

d'aller vers des personnes éloignées ou inconnues des structures et des instances habituelles de représentation ou de participation habitantes.

L'investigation de terrain s'est réalisée entre fin janvier et mi-mars 2015.

Au préalable, une note d'information sur la démarche et son lancement a été transmise aux membres du groupe de travail inter-services et aux principaux acteurs du quartier, considérés comme relais potentiels de l'information, et pour permettre la prise de contact des acteurs de terrain :

- Responsable Centre social Bagatelle CAF Mairie,
- Responsable Centre social Partage Farouette,
- Directrice Régie de quartier "Desbals Services",
- Bureau "Agir dans mon quartier",
- Président Association "Maison de quartier,
- Bureau Commission de quartier 2.3.

Puis, une rencontre avec chacune des structures suivantes a été réalisée pour identifier des porteurs potentiels :

Structures qui travaillent directement avec les habitants :

- Centre social Partage La Farouette,
- Centre social CAF Mairie,
- Régie de quartier,
- Bar associatif de la régie de quartier,
- CREPT (centre de formation professionnelle),
- Réseau Arc en Ciel des Savoirs,
- Epicerie soliciale,
- Accueil jeunes Vestrepain,
- Association France Solidarité,
- CCPS (Comité de Coordination pour la Promotion et en Solidarité des communautés en difficulté : migrants, tsiganes),
- Media-Pitchounes,
- Club de Prévention du Conseil Général.

Structures d'habitants, type associations :

- Maison de quartier,
- Association En Attendant les éléphants,
- Association Escapade,
- Association Diapason.

Au final, une vingtaine de personnes, habitants et acteurs du quartier, ont ainsi fait l'objet d'un entretien. Elles ont été rencontrées dans le cadre de leurs structures, dans des salles prêtées par les centres sociaux Partage ou CAF-Mairie, à domicile ou encore dans l'espace public.

Les entretiens abordaient les points suivants :

- Explication du projet des « parcelles d'initiatives » (on remarque que la distinction entre les jardins partagés et les parcelles d'initiatives était difficilement compréhensible),
- Discussion libre sur les idées d'activités, les désirs et les intentions de projet des personnes,
- Précisions autour des principes initiaux de fonctionnement des parcelles et de la prise de responsabilité de la personne vis-à-vis de ce fonctionnement ; ainsi qu'autour du parcours personnel de la personne (sa motivation, sa trajectoire, ses compétences).

Si l'idée de la personne était déjà bien définie et la personne motivée pour avancer dans le projet, un second entretien était réalisé pour confirmer l'idée et la porter comme « initiative » potentielle.

2. L'analyse des caractéristiques du quartier : la compréhension du contexte social

Un contexte socio-économique déterminant sur l'empowerment de la population

La pauvreté est importante (chômage, situations de grande précarité (curatelle...), et s'y ajoutent des situations d'isolement pour certains (certaines personnes âgées comme les chibanis, des femmes seules avec enfant(s)...).

Le fonctionnement social du quartier semble donner lieu à de forts clivages, vécus et intériorisés comme tels : en termes d'appartenance culturelle (majorité maghrébine, minorités discrètes : population africaine, roms, gens du voyage sédentarisés...), en termes de résidence (propriétaires/locataires, résidents de logements collectifs/résidents de pavillons), en termes de représentation de soi (des personnes qui se vivent comme des « bobos » par opposition aux populations immigrées ou précaires, des personnes qui se vivent comme « des gens simples » par opposition aux habitants plus aisés), en termes d'implication dans la vie du quartier (des « habitants professionnels », militants ou habitués de la vie associative et locale, des habitants non-inscrits dans les sphères collectives).

« Moi, je suis une bobo. Je ne connais pas beaucoup les gens des immeubles... »

« Pour le repas de quartier avec toutes les associations, là, il y a de la mixité. Mais, sinon, les associations sont assez séparées et communautaires : la mixité sociale n'est pas du tout réalisée ici, y compris entre noirs et maghrébins. »

Certaines pratiques et certains usages dans l'espace public se clivent en termes de publics : hommes/femmes, personnes âgées, mères avec jeunes enfants, enfants, jeunes adultes.

La participation à la vie publique du quartier s'organise autour d'un petit noyau de personnes, présentes dans les différentes associations et instances du quartier. Pour le reste, on observe plutôt une majorité silencieuse.

Une forte territorialisation dans les représentations comme dans les usages des espaces publics

Le fonctionnement de la fréquentation du quartier par les habitants aboutit à différents phénomènes de territorialisation par sous-quartiers qui concerne plusieurs échelles :

- A l'échelle du territoire GPV : Bagatelle par rapport aux autres quartiers (« *Bagdad 31* vs. *Far West 31* »)
- A l'échelle du quartier : les secteurs des immeubles de logements collectifs versus les secteurs pavillonnaires
- A l'échelle du périmètre du parc, des usages territorialisés dessinant plusieurs « bassins d'usages » :
 - Gironde, Rue du Cher, Morvan sont des sous-quartiers vécus comme des territoires résidentiels (intégrant des structures associatives),
 - Calvados et Petit Bois sont des secteurs moins résidentiels, davantage publicisés parce que situés à la croisée des flux, par leur position géographique (Calvados) ou la présence ou voisinage direct d'équipements publics (Petit Bois).

Les habitants fréquentent et se déplacent rarement vers les sous-quartiers voisins sauf pour des manifestations ou des événements exceptionnels (notamment à Gironde à l'occasion des différentes programmations de fêtes et d'ateliers organisées par le bar associatif : la fête de l'été, le chasse aux œufs de Pâques, l'après-midi crêpes, ateliers divers...)

Une appréhension diffuse de l'insécurité

La situation s'est nettement améliorée depuis une dizaine d'années, cependant on note encore des manifestations visibles comme le deal et le squat de certains espaces, des faits relatés comme les feux, les vols, les cambriolages, la prostitution, les dégradations ou encore les incivilités des plus jeunes (jeux de ballons sur les murs et les fenêtres, jets de cailloux, insultes et invectives...)/

De fait, on entend une appréhension de la dégradation, un sentiment de fatalité vis-à-vis des risques encourus par toute nouvelle activité ; des risques concernant le matériel qui serait forcément dégradé, volé, etc., mais aussi le déroulement de l'activité, qui serait forcément dérangée ou entravée.

Une animation ou une activité sur l'espace public rend, selon la majorité des personnes interrogées, la présence d'une « autorité locale », qui peut être une personne du quartier dont la parole est reconnue et qui fait figure d'autorité (par exemple les animateurs animateur du bar associatif de la Régie de quartier).

« Ici, au Bar Associatif, les jeunes n'ont rien cassé : parce qu'ils en profitent aussi ; parce que c'est moi qui m'en occupe et que je suis bien avec eux ; parce qu'il n'y a pas de matériel intéressant à revendre. »

« Si on veut éviter vols et vandalisme sur un abri stockage, il faut un abri en métal (pas possibilité de feu) avec des transparences pour que les gens voient ce qu'il y a à l'intérieur. »

Une offre d'activités déjà dense et presque saturée ?

Le maillage est dense de structures associatives et institutionnelles présentes sur le quartier, ce qui génère une offre parfois répétée d'activités et d'animations, contribuant à une sur-sollicitation des habitants et/ou une saturation de l'offre comme l'indiquent certains. L'offre ne trouve d'ailleurs parfois pas/plus preneur, comme le dispositif « Agir dans mon quartier »⁵.

« L'année dernière a été la plus mauvaise sur sept ans pour Agir dans mon Quartier : ça n'a pas marché, on a eu beaucoup de difficulté à trouver des projets, on n'a dépensé que 35% des 12.000 € du budget (fête de quartier, sorties, repas...). Quand on dit aux gens : on peut vous filer du pognon (jusqu'à 800 euros par projet) pour faire la fête alors qu'ils n'arrivent pas à bouffer, ils n'y croient pas. Et puis il faut voir le niveau des gens ici. Quand je distribue mon flyer sur le marché, les gens ne lisent pas, ils ne savent pas lire... Ou ils disent : "non, non, moi je ne veux rien faire"... »

Une offre concentrée autour des mêmes structures, et des mêmes personnes

Dans cette multitude de structures, une « poignée d'incontournables » concentre l'offre d'animation et d'accompagnement social : le centre social associatif Partage et le centre social CAF Mairie, la Régie de quartier Desbals Service et le bar associatif le BAB, la Maison de quartier, l'association France Solidarité, quelques associations d'habitants Escapade, Diapason, Stop à la Violence.

Parallèlement, un même petit noyau de personnes, appelés les « habitants professionnels », se retrouve dans ces structures en tant que membres des conseils d'administration, membres de comités divers, bénévoles, mais aussi dans les nouveaux conseils citoyens.

De fait, on observe un paysage et un maillage d'acteurs et de structures à la fois riche, dense et resserré.

⁵ Présentation du dispositif page 27.

Une forme d'insatisfaction vis-à-vis des actions de concertation menées autour du projet de rénovation urbaine

- On peut parallèlement noter un certain degré d'insatisfaction des habitants vis-à-vis des actions de concertation menée régulièrement sur la rénovation urbaine du quartier, jugée inefficace et sans résultat par rapport à ce que le projet finalement produit comme aménagements. Par exemple, certains témoignent du fait que les jardins partagés ne répondent pas à leur envie de cultiver et à la demande exprimée de jardins familiaux ; d'autres dénoncent de récents aménagements jugés comme inadaptés et pourtant réalisés suite à des processus de concertation (le city-stade de Gironde mal situé et trop grillagé).

Des activités existantes sur l'espace public, d'initiatives habitantes

L'observation des pratiques et des activités dans les espaces publics du quartier et son environnement relève un certain nombre d'activités d'initiatives habitantes déjà existantes :

- Des activités, illégales ou réalisées au noir : mécanique autour des voitures, lavage de voiture, vente à la sauvette (cigarettes sur le marché), deal.
- Dans les jardins des pavillons d'une rue voisine du futur parc, une activité de commerce de vêtements islamiques et un garagiste (réparation et vente de véhicules d'occasion).

3. L'analyse des perceptions du projet par les habitants : la compréhension de la demande sociale

Une demande sociale autour du gain économique et de l'amélioration de leurs conditions personnelles

Les habitants rencontrés ont de prime abord montré un a priori plutôt négatif ou peu enthousiaste pour la démarche dont le sens n'apparaît pas face à leurs situations socioéconomiques. Une grande majorité se situe dans une logique de survie économique qui les contraint à concentrer leurs efforts sur le fait de répondre à leurs besoins immédiats. Les acteurs du terrain parlent d'épuisement physique et mental conduisant à une forme d'inertie.

« Il y a du monde en tant que consommateurs, ça va. Après, en tant qu'acteurs, j'y crois pas trop. Donc, les parcelles, oui si ça peut leur permettre de rapporter de l'argent ou d'économiser... »

« On veut leur faire faire de la solidarité et de la mixité sociale à tout prix alors qu'ils veulent juste manger. Il faut partir de ça si on veut faire de l'empowerment, partir de la réalité.

« Les femmes maghrébines qui viennent au centre social, c'est pas le public pour les parcelles d'initiatives : elles sont épuisées parce qu'il y a beaucoup d'énergie qui passe par la survie. Donc, quand elles viennent ici, c'est pour elles, pas pour les autres : elles boivent le thé entre femmes ou elles font des choses utiles comme de la cuisine, de la couture ou de l'informatique... »

Parallèlement, ils ne comprenaient pas au fond les objectifs de la démarche - pouvoir prendre l'initiative de réaliser un projet d'activité sur l'espace vert - et n'avait a priori pas d'idée ni d'intention, d'autant plus pour réaliser un projet à l'extérieur de leur domicile, dehors et sur l'espace public.

Un intérêt pour la démarche se manifestait par contre si l'activité permettait un gain sur le plan économique : économiser ou gagner de l'argent, faire pousser des légumes à manger ou faire de la mécanique pour réparer sa voiture.

Ceux qui formulaient une idée refusaient de prendre en charge une responsabilité dans la gestion de la parcelle, indiquant une incapacité à gérer les risques et les problèmes liés à l'insécurité ou les conflits d'usages sur l'espace public. Le seul rôle qui leur paraissait envisageable était celui d'animateur, mais alors à temps partiel, l'investissement partiel en termes de temps permettant de poursuivre un fonctionnement et une logique d'addition des ressources et de juxtaposition des systèmes d'aides dans lesquels ces habitants évoluent.

« Toutes ces initiatives sont géniales mais il faut des gens pour gérer et des médiateurs qui fassent respecter. »

Un rôle d'utilisateur ou d'animateur à temps partiel, mais pas d'acteur porteur

Par contre, l'envie d'occuper l'espace public en tant que consommateur (utilisateur, non acteur) était exprimée pour jouer, s'asseoir à l'ombre d'un arbre, discuter et rencontrer les autres, prendre du bon temps. Cela révèle d'ailleurs une perception positive des sociabilités locales et une véritable convivialité de la « société » de Bagatelle, ainsi qu'un plaisir à fréquenter ces espaces verts.

Mais, ce plaisir à fréquenter les espaces extérieurs était vite éconduit par la forte appréhension de l'échec de l'initiative (un sentiment de fatalité) à cause des risques dus à l'insécurité du quartier : des risques de vandalisme, de vols et d'incendie, rendant impossible le stockage et la gestion de matériel et de l'équipement ; des risques d'envahissement de la parcelle par les jeunes, de nuisances et de dérangement.

« On ferme les volets du local pour que personne ne vienne nous déranger (même chose à France Solidarité, au bar associatif...) : des 10-12 ans avec leur ballon, des injures si on leur dit d'aller plus loin, cailloux dans les fenêtres, pas méchants mais... »

Une demande décalée par rapport au cadre opérationnel de la démarche

Les habitants rencontrés associaient naturellement les parcelles d'initiatives et l'activité de culture ou de jardinage (d'autant que le mot « parcelle » renvoie communément à une activité de culture). De ce fait, ils ne comprenaient pas la relation entre les parcelles d'initiatives et les jardins partagés et redoutaient une forme de mise en concurrence entre les deux projets (c'est-à-dire que le projet de jardin partagé long à se réaliser soit finalement abandonné au profit de celui des parcelles d'initiatives). Ils étaient déçus devant le principe annoncé de ne pas pouvoir cultiver sur ces parcelles d'initiatives (le cadre posé réservait plutôt cette activité aux parcelles de jardin partagé préparées pour ce faire).

« Moi, je suis sur l'initiative "jardins partagés" : il va y avoir assez de place pour les deux ? »

« Les gens rêvent d'avoir un jardin. Un jour, un vieux monsieur avait planté deux rangées de fèves, très longues, là, juste devant ; c'était très joli en plus... Mais, les jardins partagés, je ne sais pas si ça va marcher. Des jardins individuels, oui : si quelqu'un plante, c'est pour lui, c'est normal. »

Parallèlement, la localisation des parcelles dans le périmètre du parc leur semblait trop contraignante et restrictive. D'autres secteurs du quartier leur semblaient devoir pouvoir aussi accueillir ces parcelles, puisqu'ils correspondaient à d'autres sous-quartiers de Bagatelle qu'il ne fallait pas écarter de la démarche : le secteur de la rue du Cher, celui de Ronsard II.

« Puisque la raquette est un espace perdu de toute façon, pourquoi ne pas en faire une parcelle même si c'est hors périmètre ? »

Enfin, une difficulté de taille était révélée concernant le calendrier du projet du parc qui ne fixait l'aménagement du secteur de la Gironde qu'à 5/10 ans alors que l'aménagement sur les autres secteurs du Petit Bois et de Calvados seraient réalisés à plus court-terme. La perception d'un traitement inégal entre les trois secteurs était pointée.

C. Recensement des idées et des projets potentiels issus du terrain

Le travail de terrain pour identifier des porteurs d'initiatives, d'intentions ou de projets, a permis de lister un certain nombre de pistes et d'idées, classées en trois groupes :

- Les pistes de porteurs pionniers, c'est-à-dire des projets correspondant à la démarche
- Les pistes difficiles ou abandonnées, qui présentaient une incompatibilité avec la démarche, des situations délicates pour l'expérimentation d'un projet test ou qui, pendant la durée du terrain, n'ont pas données suite.
- Des pistes d'idées sans porteur, c'est-à-dire des envies et des désirs d'habitants quant à l'animation ou l'installation d'activités dans le parc, mais sans se porter volontaire pour participer à un projet.

On note ainsi que des initiatives ont émergé de structures (épicerie sociale), de personnes non issues du quartier (éducateur), que la liste des idées est bien supérieure à celle des projets, et parmi celles-ci, la question de la culture est fréquente.

Thème	Porteur	Source	Activité	Remarques
Pistes de porteurs de projets				
BBQ en plein-air	Une habitante du secteur Gironde	Diapason	Vente de plats cuisinés au BBQ sur le parc (équivalent d'un snack de plein-air)	Du vendredi au dimanche, d'avril-mai à octobre-novembre A l'endroit des tables de pique-nique Activité existante depuis 3 ans. Secteur Calvados.
Espace mécanique	Un animateur au bar associatif ⁶ , régie de quartier	Bar associatif	Réparation de voitures	Activité existante, disséminée sur le quartier et réalisée par différents habitants-mécaniciens au noir. Secteur Calvados.
Jeux et connaissances	Un habitant de la rue du Cher	Centre social Partage	Jeux de quille et autres jeux en bois et de société / associés à des « panneaux de connaissance »	
Espace musculation	Un animateur au bar associatif, régie de quartier	Bar associatif	Installation de matériel de musculation pour une pratique libre et/ou animée	A destination surtout d'un public jeune et masculin. Secteur Gironde.
Sculpture	Responsable de l'association	Association En attendant les éléphants	Une parcelle pour faire réaliser par les enfants une sculpture géante.	Réalisation sur une durée limitée.
Herbes aromatiques et détente	Soutien de la Régie de quartier	Régie de quartier	Extension extérieure au bar associatif, avec bacs à herbes aromatiques et aménagement de détente	Pour faire venir un public de femmes au bar associatif, à des horaires nouveaux (le matin et le midi). Secteur Gironde.

⁶ Le BAB, bar associatif, créé et géré par la Régie de quartier, pour créer un lieu ouvert aux habitants et aux jeunes dans le quartier.

Pistes difficiles ou abandonnées				
Atelier de loisirs créatifs	Une habitante de la cité Morvan	Centre social Partage	Animation d'ateliers de loisirs créatifs (perles, papiers...) sur des tables extérieures, comme une activité rémunérée	Demande d'une rémunération, piste non prévue dans le cadre de la démarche.
Lavage de voiture	Un habitant de l'ensemble en copropriété Ronsard 2	CCPS ⁷	Lavage de voiture	Projet porté par un Rom sédentarisé, donnant déjà lieu à une pratique en pied d'immeuble, à l'origine de tensions vives avec les résidents de Ronsard 2. Une mission du CCPS était en cours pour tenter d'apaiser les conflits entre la communauté Rom installée et les résidents. Il a été jugé trop périlleux d'expérimenter une parcelle pionnière dans un tel contexte.
Extension extérieure de l'épicerie Solicia	Responsable de l'épicerie sociale	Epicerie Solicia	Animations liés à l'épicerie sociale (repas partagés, distribution des invendus, ateliers...)	Déménagement de l'épicerie rendant caduc le projet
Terrain d'aventure	Un ancien éducateur, non toulousain	Mairie	Terrain délimité de jeux libres pour enfants de 6-12 ans, encadré par animateur et éducateur.	Non adapté au contexte
Idées issues des entretiens mais sans porteur				
Parcelle femmes et enfants		Entretiens	Une parcelle en pied d'immeuble, visible depuis les fenêtres du logement, où les femmes peuvent à la fois se retrouver entre elles, faire jouer leurs petits enfants, faire pousser des tomates.	A démultiplier pour que chaque secteur puisse disposer d'une (ou plusieurs) telle parcelle.
Arbres fruitiers		Entretiens	Des arbres fruitiers dans lesquels cueillir des fruits et sous lesquels profiter de l'ombre.	
Jardins potagers productifs		Entretiens	Activité correspondant à une envie forte de cultiver et un besoin économique des habitants.	
Tables de jeux, aire de pétanque		Entretiens	Des tables où venir s'installer pour jouer aux échecs et autres jeux de société, pour faire des loisirs créatifs (organisés et animés potentiellement). Des bancs et de l'ombre pour venir discuter, tricoter, se retrouver. Des terrains de pétanque pour jouer et regarder jouer.	
Spectacles		Entretiens	Mur pour du cinéma en plein-air.	

⁷ CCPS : Comité de Coordination et en Solidarité des Communautés en Difficulté, Migrants, Tziganes, financé principalement par le Conseil départemental.

D. Adaptation du cadre de la démarche et définition des projets pionniers

1. La redéfinition du cadre

A l'issue de ce travail d'investigation de terrain, un certain nombre de nouvelles conditions se dégagent pour que l'expérimentation de la démarche semble possible et réalisable, c'est-à-dire que des personnes du quartier y trouvent un intérêt suffisant pour s'y engager. Les identifier puis les respecter semble un gage de réussite de l'expérimentation de la démarche.

Répondre à l'enjeu économique des habitants

Pour les habitants, l'intérêt de la démarche des parcelles d'initiatives est avant tout de pouvoir réaliser des activités qui rapportent sur le plan économique ou en termes de valorisation sociale. Pour satisfaire à cet intérêt, les projets de développement de parcelles et d'initiatives doivent permettre de :

- économiser,
- bénéficier d'un service à moindre coût ou gratuitement,
- participer à une activité, une animation gratuitement ou à un prix tout à fait modique.

Répondre à l'envie de culture des habitants en dehors ou parallèlement aux jardins partagés

- Donner la possibilité de pratiquer une activité de culture – dans une forme différente du projet des jardins partagés – sur les parcelles d'initiatives.

Portage et accompagnement des projets

- Donner la possibilité de dissocier les rôles autour de la mise en œuvre des parcelles : porteur d'idée, responsable, animateur, régulateur, etc. Le porteur d'idée n'est pas forcément (au moins dans un premier temps) le gestionnaire de la parcelle.
- Ne pas réserver la démarche aux seuls habitants et donner aux structures et aux associations la possibilité de porter des initiatives, notamment pour que les parcelles permettent de fournir de nouveaux services demandés par les habitants.

Localisation des parcelles

- Envisager la possibilité d'aménager des parcelles ailleurs que sur les trois secteurs définis du Parc (notamment rue du Cher et autour de la cité Ronsard II).

Calendrier de la démarche

- Rendre possible la livraison des parcelles à court-terme – été 2015 - pour correspondre à la sollicitation et à la mobilisation des habitants mais aussi des structures qui seront amenées à accompagner les initiatives et, à terme, à porter la démarche.
- Rendre possible l'aménagement de parcelles sur Gironde à court-terme, en dehors du calendrier du projet du Parc qui le prévoit à long-terme.

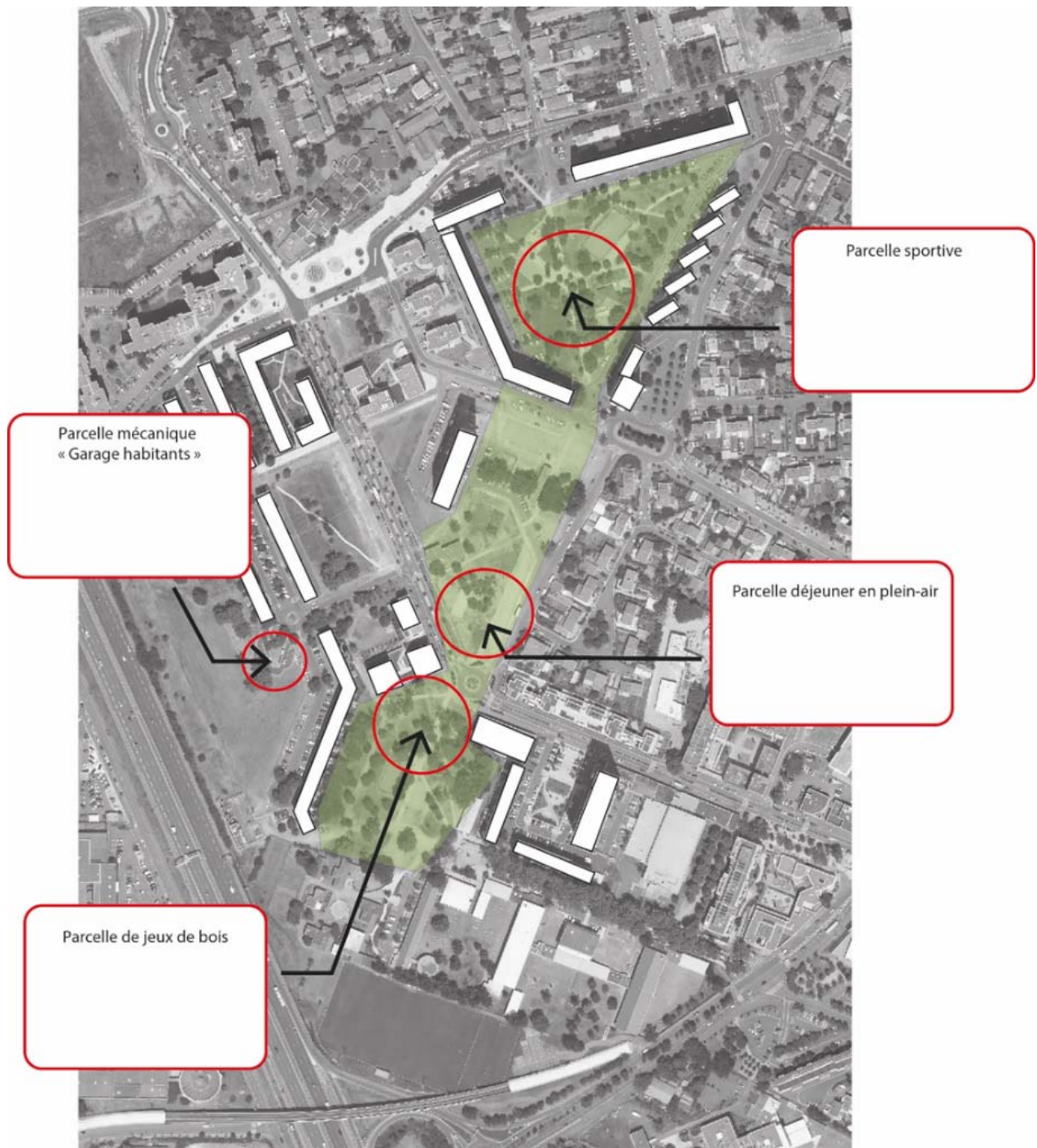
2. La définition des quatre projets pionniers, les quatre parcelles d'initiatives test

Ce nouveau cadre a permis de considérer certaines pistes de projets recensées sur le terrain, notamment celles intégrant une dimension économique (le projet de BBQ) et une offre de service (la mécanique) et celles concernant le secteur Gironde. Aussi, les pistes bénéficiant d'un porteur désigné ont été définies comme projets pionniers par décision collective du groupe de travail interservices le 27 avril 2015.

Il s'agissait de :

1. Une parcelle dédiée à la pratique de la musculation
2. Une parcelle dédiée aux jeux de bois
3. Une parcelle dédiée à la mécanique
4. Une parcelle dédiée au barbecue

3. L'expérimentation des parcelles pionnières : le récit des quatre projets



Hypothèses de localisation des quatre parcelles d'initiatives pionnières

La parcelle de jeux et de convivialité - « la Place Tougo »

L'origine du projet correspond à l'envie d'un habitant du quartier, bénévole au centre social Partage Farouette, de proposer dans l'espace public des moments simples et conviviaux autour du jeu de quilles au maillet.

La personne est rencontrée en janvier 2015 par l'intermédiaire du centre social. Le projet est accompagné de janvier 2015 à mars 2016 puis est abandonné début avril 2016.

Le développement du projet

L'habitant a pris en charge l'ensemble des dimensions du développement du projet, accompagné par l'AMO et le centre social Partage. Il a ainsi établi :

- Un projet d'usage : l'objectif de l'habitant est de créer des temps d'échanges et de convivialité autour de la pratique extérieure de jeux de société et de jeux de lancer, d'animations autour de la connaissance et d'activités de créativité. Ces temps et ces activités sont ouvertes à tous les habitants et vise tout public, familles, seniors, adultes.
- Un projet d'aménagement : équiper une parcelle d'une piste de jeux de lancée, d'un espace de tables/bancs, d'un espace disponible pour l'installation d'un comptoir (pour l'accueil des participants) et de panneaux pour afficher des informations ou des posters de connaissances. Le projet d'aménagement de la parcelle et sa localisation ont été l'objet d'un travail réalisé en coproduction entre l'habitant, le service des espaces verts, la MGPV et REP-AMO ; la faisabilité technique a été validée.
- Un projet de cadre juridique : reposant sur une convention d'utilisation de la parcelle, à signer entre la ville et l'association à créer à l'occasion de ce projet d'activité. Les statuts de l'association « La Place Tougo » ont été rédigés.

Ce projet a été testé au cours d'une après-midi de l'été 2015, le jour du cinéma en plein-air dans le quartier, afin de créer un effet d'entraînement. L'action a bénéficié du financement *Agir dans mon quartier*. Elle a été présentée par l'habitant accompagné par REP-AMO au comité de gestion ADMQ, qui a validé l'intérêt du projet et accordé une aide financière pour l'achat d'un jeu de quilles au maillet (devenant propriété de la ludothèque mais à disposition de l'activité du projet) et pour l'achat de boissons et de nourriture pour l'après-midi. Différents partenaires ont alors été mobilisés à l'initiative de l'habitant pour animer cette après-midi jeux : la ludothèque Henri Desbals, le club DAGOCHEC (Dames, Jeu de Go, Échecs), un club de jeu de Go toulousain, le comité national des Quilles au maillet.

Agir dans mon quartier, Fonds d'Initiative et de Participation des Habitants, est un dispositif créé par la ville de Toulouse, la CAF de la Haute-Garonne et la Préfecture, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération toulousaine. Il a pour but de soutenir des projets portés par des habitants, de faible coût et de réalisation à court-terme, pour lesquels les circuits habituels de financement ne sont pas adaptés. Une charte définit les modalités de mise en œuvre de ce Fonds. Un comité de gestion territorialisé en assure la mise en œuvre, il est composé d'habitants du quartier.

Le projet produit par l'habitant

Projet d'Usage

« Ouvert à tout public, « La Place Tougo » sera un site de divertissements, d'informations, de détente, de connaissances et de petits services dans des temps définis et réguliers favorisant l'échange, la détente, la convivialité et la solidarité par la pratique extérieure de jeux, associés ou mis en parallèle à des activités créatives, ludiques, éducatives et/ou culturelles, par le relayage d'annonces, de renseignements, par la diffusion de conseils en tout genre, de la culture générale à partir des réalisations faites sur place, par la mise à disposition d'outils et petit matériel pour du bricolage, de la déco, ou encore de la couture. Des boissons simples (chaudes et froides) ainsi que des petites friandises seront proposées à la vente au détail. Un blog et/ou une page f consacré(e-s) à la parcelle promouvra/ont et complètera/ont le dispositif. »

Porteur : Une association dédiée « La Place Tougo »

Partenaires : Les ludothèques « Henri Desbals » pour le prêt de jeux et l'animation ponctuelle ; Le Club DAGOCHEC (Dames, Jeu de Go, Échecs) ; Une association de jeu de Go toulousaine.

Activités :

- Jeux de lancer : Quilles au maillet, mölkky...
- Jeux de plateau : Échecs, dames, jeu de go, scrabble...
- Grands Jeux en bois : Passe-trappe, billard hollandais/japonais/Nicolas, carrum, pylos...
- Créativité : Dessins, textes, maquettes...
- Connaissance : Affichage, lecture, découverte et création autour du savoir et de la culture générale...
- Services : Bricolage, déco, couture...
- Commerce : Boissons et friandises...
- Informations : Actualités locale, renseignements utiles...
- Petites manifestations ponctuelles et thématiques : Slam, Danse, concours, loterie ...

Projet d'aménagement

La parcelle est pensée pour être équipée :

- d'une piste de jeux de lancer
- d'un espace de tables/bancs de jeux
- d'un espace de convivialité autour d'un comptoir et de panneaux.
- Aire de jeux de quilles
- Zone de jeux assis : Tables, Banc, avec insert pour plateaux de jeux (échecs, dames...)
- Zone comptoir avec à proximité la fourniture d'eau et d'électricité (café, nettoyage)
- Poubelles
- Lieu de stockage/Rangement des jeux et matériels

Matériel

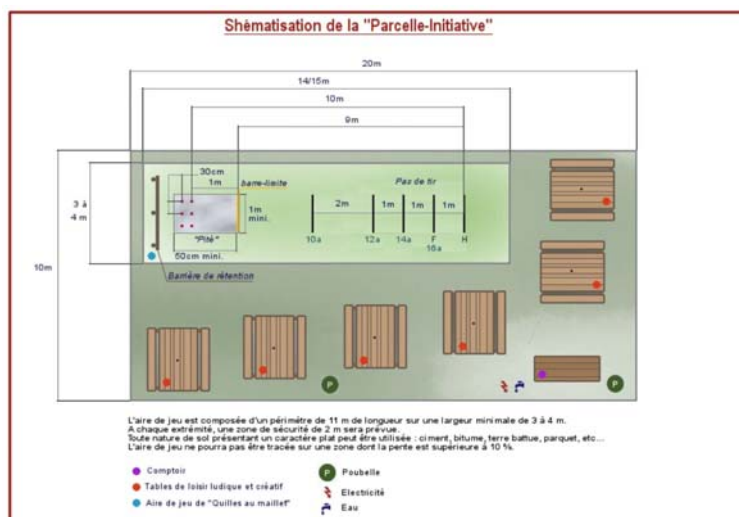
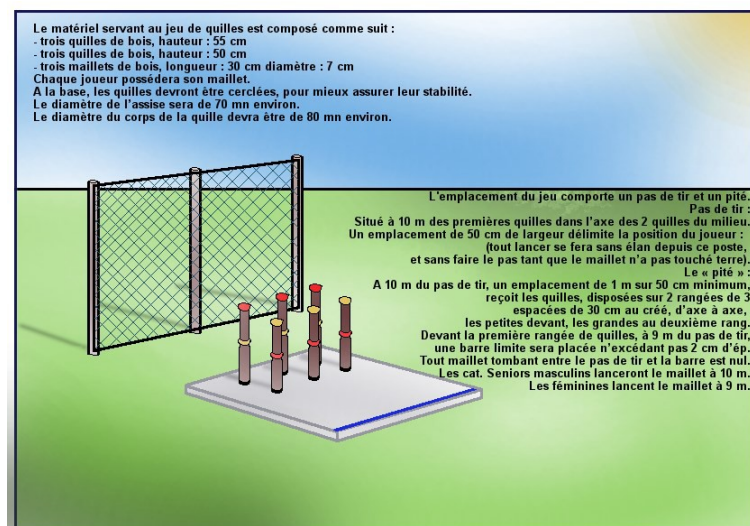
- Jeux de la ludothèque
- Papier et feutres, etc.
- Petit matériel de fonctionnement : de convivialité (verres, carafes d'eau...), de nettoyage (balais, sacs, poubelles...)

Mobilier et matériel à auto-construire

- Comptoir : pour disposer nourritures, boissons, documents, matériel divers
- Panneaux de connaissance
- Plateaux de jeux
- Mobilier de jeu

Gestion et fonctionnement, cadre juridique

- Convention d'utilisation de la parcelle signée entre la ville et l'association des habitants
- Programme d'utilisation de la parcelle : prévision d'ouverture les après-midis en semaine (lun, mer, ven) en proposant des activités créatrices, culturelles, éducatives avec mise à disposition des jeux de plateaux (hors cas de mauvais temps avéré) et le weekend en y rajoutant les jeux de la ludothèque, l'activité quilles, et le reste des propositions.
- Modalités d'utilisation des jeux de la ludothèque
- Stockage du petit matériel
- Assurance du matériel, assurance des usagers



Séance de travail avec le service des espaces verts, la MGPV et l'AMO pour mettre au point le projet d'aménagement de la parcelle, sur la base des propositions dessinées de l'habitant.



« La Place Tougo » : une après-midi jeu pour tester le projet, avant la séance de cinéma en plein-air.

Cependant, le développement du projet n'a pas abouti en ce qui concerne la création de l'association et la signature de la convention. Et l'habitant porteur a souhaité se désengager du projet au printemps 2016. Différents éléments ont été mis en avant, formant dans leur ensemble la raison de son abandon.

Un désaccord avec le principe de la convention : C'est d'abord le fait qu'elle ait une durée déterminée et doive donner lieu à une reconduction, ce qui induit un passage devant un comité pour défendre son projet. C'est ensuite la légitimité du comité (« qui va venir juger de ce qu'il ne connaît pas ? ») et l'intérêt de se plier à cette évaluation (« évaluer quoi ? ») qui étaient désignés. Parallèlement, le fait de définir un calendrier d'usage, même s'il en était l'auteur, semblait lui créer une obligation (être présent et assurer l'activité), alors que l'idée d'un calendrier avait été conçue pour permettre à l'association de disposer de l'espace de façon privilégiée sur des plages horaires désignées pour éviter les conflits d'usages. Les obligations d'entretien de la parcelle, souhaitées par la ville, signifiaient qu'il allait devoir surveiller les autres personnes pour qu'elles se conforment à l'objectif de propreté, s'occuper de fournir des sacs poubelles... Cela représentait pour lui, seul à porter cet engagement au moment de l'écriture de la convention, une charge décalée par rapport à son simple statut d'habitant.

Un désaccord sur le moment de la création d'une association : la création d'une association pour signer la convention d'utilisation de la parcelle avec la ville était une action imposée, pour des raisons juridiques mais aussi pour répondre à l'objectif réclamé par les acteurs sociaux de s'assurer d'une dimension collective du projet. Or, la volonté de l'habitant était de créer son association avec les usagers réels de la parcelle, avec ceux acquis par l'expérience de son initiative. Cette association se serait ainsi constituée progressivement, avec de nouveaux membres, associations et clubs intéressés par le projet. Parallèlement, il ne souhaitait pas s'adosser aux structures du quartier, explicitement par peur de dépossession de son projet (lui faire faire quelque chose qu'il ne souhaitait pas), par incompréhension du rôle et de l'utilité d'une structure vis-à-vis du projet (puisqu'il avait lui-même, et en lien avec les services responsables d'ailleurs, élaboré son projet). Il a ainsi refusé d'être accompagné par le centre social Partage, alors désigné comme pilote et référent local de la démarche des parcelles d'initiatives.

Conclusions

Un certain nombre de questions se posent à l'issue de cette expérimentation qui n'a pas aboutie par la réalisation d'une parcelle mais par un projet bien défini, qui pourrait potentiellement être repris si les conditions étaient renégociées.

La dimension collective du projet. Les acteurs sociaux du quartier souhaitaient s'assurer du passage d'un projet individuel à un projet collectif, c'est-à-dire que le projet ne soit pas porté par un seul habitant. (Cela pose question par rapport aux objectifs de l'*empowerment*, où l'on cherche à renforcer le pouvoir d'agir d'un habitant dans la réalisation de son projet : cf. chapitre III). Le débat et les désaccords ont concerné finalement les modalités de la construction de cette dimension collective : la création d'une association ou l'adossement à une association ou une structure selon les acteurs locaux, l'activité en elle-même selon le porteur de projet. Le débat a aussi concerné le temps de la création de l'association, le porteur devant finalement se plier à l'obligation de la créer : soit en amont de la mise en service de la parcelle (dans un objectif aussi administratif pour signer la convention) selon les acteurs, soit en aval par l'adhésion des participants à l'activité, selon le porteur.

Le temps long du processus. Depuis l'émergence de l'idée jusqu'à sa presque mise en œuvre, ce sont presque 18 mois qui se sont écoulés. Le développement des trois axes du projet - aménagement, usage, juridique - a fini par décourager le porteur, affaiblir sa motivation, et finalement, à confondre les objectifs du projet : concevoir un projet (une étude de projet) ou le réaliser ? Durant ce temps, l'habitant a cependant déclaré avoir pris plaisir à travailler sur le projet (sa conception, les rencontres, la journée test).

La rigidité et la trop lourde responsabilité vécue du fonctionnement par conventionnement : l'encadrement du projet par une convention d'utilisation de la parcelle, indiquant un calendrier d'usage, un programme d'activités, des responsabilités vis-à-vis de devoirs, a finalement semblé beaucoup trop contraignant pour le porteur, qui s'est senti dépassé par tant d'obligations dont il a fini par interroger l'utilité vis-à-vis du déroulement de son projet et de son activité.

Ces questions posent bien la question d'une « **plus grande liberté d'usage des parcelles d'initiatives** ». Comme l'a conclu l'habitant lui-même, « ce qu'il aurait fallu, c'est une simple autorisation et la liberté de s'installer au moment où on a envie ».

Le Plateau musculation / remise en forme

L'origine du projet est une initiative d'un jeune homme du quartier alors éducateur au Bar associatif de Bagatelle (BAB)⁸ qui souhaite avec d'autres amis pouvoir pratiquer la musculation à l'extérieur. Il relaye en cela le besoin de la population de disposer d'un espace en libre accès, gratuit, extérieur, pour pratiquer la musculation, alors que cette activité est très répandue chez les jeunes du quartier, que l'accès aux salles de sport privées est trop cher et que la capacité et le confort d'accueil de la salle de la Maison Vestrepain (local public) gérée par les services des Sports et de la jeunesse de la ville est limitée. Très vite, il se désengage du projet pour ne pas être responsable de l'animation et du fonctionnement de la parcelle mais souhaite néanmoins suivre son développement, avec son groupe d'amis. Il est de fait associé tout au long de la réflexion.

Dans l'idée d'expérimenter ce vers quoi la démarche des parcelles d'initiatives pouvait aboutir, le développement du projet se réalise malgré ce désengagement du porteur initial de l'idée, entre janvier 2015 et juin 2016. Il s'agit donc désormais d'un projet public d'aménagement d'une parcelle dédiée à la pratique sportive de musculation/fitness. Il est décidé de l'élaborer en concertation avec les acteurs et les structures du quartier sport et jeunesse⁹, en faisant l'hypothèse d'un possible développement d'initiative habitante une fois la parcelle aménagée.

Le développement du projet

Les étapes du développement du projet ont été les suivantes :

Une concertation avec les acteurs concernés associant l'habitant et ses amis à l'origine de l'initiative est réalisée d'abord par entretiens individualisés puis par deux réunions collectives : une première sur la base d'un projet préparé par le service des sports suite aux résultats des premiers entretiens, une seconde pour amender le projet.

Le projet est alors mis au point. Il s'agit d'un plateau musculation / remise en forme équipé d'un sol souple, d'agrès de fitness, d'agrès de musculation et de bancs, située sur Gironde entre la salle de Vestrepain et le BAB. L'idée d'une parcelle qui concentre les équipements, au lieu d'un parcours qui disperse les agrès dans l'espace, est de créer un lieu de vie autour de la pratique sportive, permettant d'échanger, puisque la pratique même de la musculation engage aux échanges au cours des pauses entre exercices. Les acteurs de la jeunesse voient là l'opportunité de disposer d'un lieu où ils pourraient engager des actions de sensibilisation et de pédagogie autour de l'alimentation, du sommeil, de la santé. Parallèlement, la mixité des publics, voire intergénérationnelle, en tant que principe posé par la collectivité, est recherchée par l'addition d'agrès aux usages distincts : certains sont dédiés au fitness, d'autres à la musculation, ainsi peuvent les utiliser autant les femmes que les hommes, les jeunes que les adultes, les sportifs ordinaires que les sportifs entraînés. Cette mixité intergénérationnelle est toutefois mise en doute par certains acteurs ; les enfants, sauf dans un usage ludique, comme les seniors ne sont pas les publics visés, et les femmes risquent de ne pas se sentir à l'aise sur ce secteur plutôt fréquenté par des jeunes hommes.

8 Le BAB est une structure située dans le secteur Gironde, gérée par la Régie de quartier, proposant un accueil ouvert les après-midi et début de soirée notamment pour les jeunes, une offre de restauration le midi et un local au cœur du quartier pour l'organisation de différentes manifestations.

9 Service des sports, Accueil jeunes (éducateurs et médiateurs), association le Boxing Club

Parcelles d'initiatives - rapport final - REP - 2016



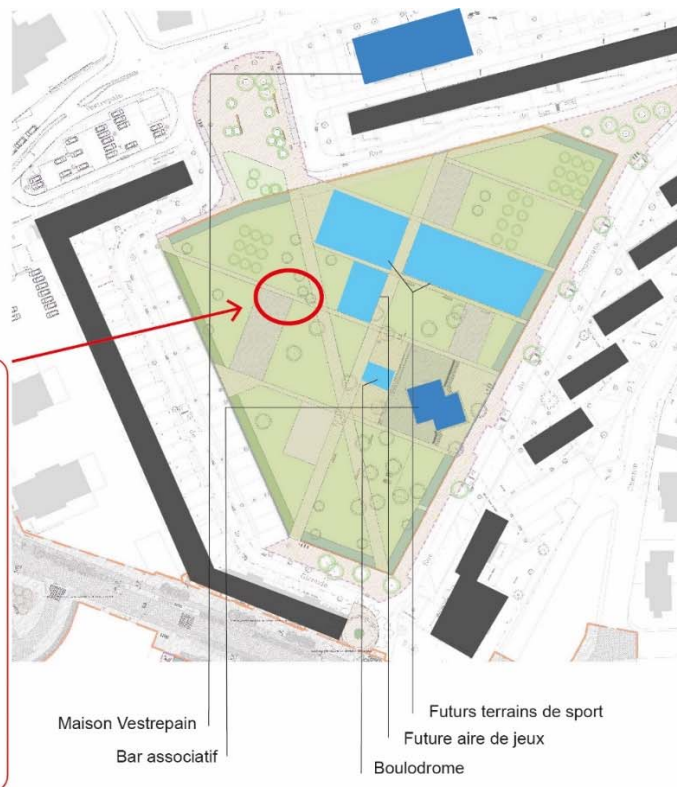
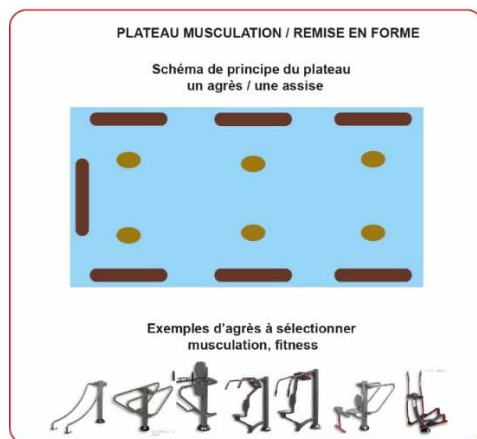


Schéma de principe de l'aménagement du plateau et de sa localisation dans le secteur de Gironde, par rapport aux autres équipements.



Exemples de plateau ou d'espace dédié aux agrès de musculation / fitness

Le groupe de suivi technique soulève un certain nombre de difficultés :

- C'est un projet couteux (l'installation d'agès de musculation, un sol souple...), le risque d'échec (en termes d'usages) et de dégradations est un frein pour la collectivité.
- C'est un projet destiné dans les faits majoritairement à un public masculin et jeune, sur un secteur déjà marqué par ce public dont la forte présence et visibilité décourage d'autres appropriations. Or, la ville souhaite enclencher une réflexion sur la présence des femmes dans l'espace public et souhaite plus généralement viser la mixité des publics.
- Parallèlement, à la demande du maire de quartier, des équipements de musculation et de fitness, soit sur un principe de parcours, soit sur un principe de parcelle, sont en cours d'aménagement sur le secteur du Petit Bois et sur le quartier de la Farouette. Or, on note un climat social tendu au sujet des premiers agès installés sur la Farouette suite aux revendications de riverains mécontents et craignant une sur-appropriation des espaces verts par les jeunes.
- De surcroît, l'aménagement de Gironde est déjà ciblé sur la pratique sportive avec deux terrains de sport, et avec la présence de la Maison Vestrepain, de sa salle de musculation et de son ring de boxe.
- Enfin, le fait de prolonger le développement du projet en tant que porté par la collectivité publique, où l'initiative habitante a disparu, apparaît aux yeux du groupe de suivi technique comme non conforme à l'esprit du dispositif des parcelles d'initiatives.
- Le groupe de suivi juge donc que le projet ne répond pas aux objectifs de la collectivité tant en termes d'enjeux d'usages des espaces publics que vis-à-vis du dispositif des parcelles d'initiatives lui-même.

Parallèlement au développement du projet de plateau sportif, une nouvelle initiative émerge, via le maire de quartier, proposée par l'association d'habitants du Centre des Arts Urbains de Farouette, pour aménager et animer une parcelle dédiée au « Street Work Out ». L'association, qui propose une offre variée d'activités autour des Arts urbains, cherche à développer cette pratique. Elle travaille déjà ce projet avec une entreprise spécialisée dans la construction de structures de Street Work Out et cherche un espace où l'installer. L'association est forte de 150 adhérents environ et propose de développer un projet de parcelle sur le quartier voisin de la Farouette. Mais elle est ouverte à l'idée que les parcelles d'initiatives du parc de Bagatelle puissent satisfaire.

Conclusions

La non-acceptation des sorties du cadre

Le projet de plateau a été construit mais n'a pas été validé. Parallèlement, il n'y a pas eu d'exploration de l'initiative émergente du Street Work Out. Ces absences de validation ou de traitement peuvent être comprises par plusieurs facteurs :

- la réticence forte des services à s'engager dans un projet non conforme à leurs objectifs politiques (une parcelle plutôt dédiée aux jeunes, au sport et à un public masculin, sur un secteur dont l'enjeu leur semble au contraire viser plus de mixité d'usages et de publics) ;
- le désaccord des services à valider un projet sans porteur, leur refus de considérer l'habitant comme porteur d'idées ou simple garant de la conformité du projet avec l'initiative initiale ;
- la non maturation du dispositif des parcelles d'initiatives qui se révèle, au moment de cette expérimentation, incapable d'arbitrer sur des projets mettant à mal le cadre initial.

Le décalage avec le temps de la concertation et le temps de la validation et de la réalisation du projet

On retient également que le temps long du processus de développement du projet, à travers les phases de concertation et les réunions de suivi, génère un fort décalage des échelles de temps, entre la concertation avec les acteurs de terrain et les décisions attendues par les services. Ce décalage a introduit une forme de discrédit envers la collectivité de la part de certains acteurs de terrain, et à tout le moins de déception vis-à-vis du fait qu'aucune information ne leur soit retournée sur ce qui les avait engagés.

L'objectif supérieur de l'intérêt collectif (un usage partagé de l'espace vert) au détriment de l'initiative d'habitants

La volonté que le plateau soit dédié à un public mixte et intergénérationnel s'est heurtée à des discours de réalité de la part des acteurs de terrain qui connaissent bien les pratiques et le ressenti des habitants du quartier. La fréquentation des femmes et des seniors paraissait ainsi bien illusoire à leurs yeux. Leur idée était alors de penser que la mixité pouvait se réaliser à l'échelle de tout le secteur Gironde (occupé par un certain nombre d'équipements sportifs ou de loisirs comme le city-stade, le boulodrome, les aires de jeux). Par conséquent, la parcelle n'avait pas nécessairement l'obligation d'être destinée à un public mixte et à des usages mixtes. Elle participait d'un système qui lui était supérieur, ici le secteur Gironde, lui-même intégré dans le système global qui est celui du parc de Bagatelle. Cette constatation permettait ainsi de dédier certaines parcelles à des publics singuliers.

La parcelle barbecue et déjeuner en plein-air

L'origine du projet se situe dans une pratique existante depuis quelques années sur le secteur Calvados : la vente de plats cuisinés au BBQ par des femmes africaines habitantes du quartier, en fin de semaine, créant un moment convivial et festif autour de ces repas en plein-air rassemblant jusqu'à une cinquantaine de participants. Le public est mixte avec une majorité issue des communautés africaines ; c'est une activité perçue plutôt positivement par de nombreux habitants. Ces femmes sont engagées dans cette activité pour des raisons économiques mais aussi pour un rôle qu'elles se donnent dans l'animation de la vie de quartier et de temps d'échanges.

L'association France Solidarité, située dans le quartier, qui a déjà accompagné ces femmes dans l'organisation de leur activité (en particulier le partage de l'espace) a orienté une des femmes cuisinières sollicitant une aide pour améliorer le fonctionnement de ces BBQ vers la démarche des parcelles d'initiatives. L'objectif de cette femme, par ailleurs chef de chantier en intérim, était de résoudre certaines difficultés d'usages (absence de toilettes et de points d'eau) et de trouver des moyens de répondre à ses besoins en termes d'équipements et d'aménités techniques, de façon à rendre cette pratique plus confortable.

Le développement du projet

Le projet a été accueilli en mars 2015 dans la démarche des parcelles d'initiatives à travers deux rencontres successives avec la personne et, en parallèle, une rencontre avec l'association France Solidarité.

Lors de cette dernière rencontre, un pré-projet a été établi pointant différents besoins : en termes d'équipements (des fontaines d'eau, des tables et des chaises supplémentaires, des toilettes, des poubelles) ; en termes d'organisation et de gestion de l'activité sur les conseils de l'association (tenue d'un carnet de comptes et organisation partagée avec les autres femmes cuisinières).

Le projet a été présenté en avril 2015 au groupe de travail interservices, qui a soulevé des interrogations profondes sur :

- Les risques de débordements et tapages nocturnes dans un contexte résidentiel ;
- La privatisation d'une parcelle ou d'un équipement installé par la ville au profit d'une seule personne ;
- L'impossible validation par la collectivité d'une activité commerciale conduite au noir : d'une part pour son caractère illégal, d'autre part parce que sa validation représenterait une « institution de la désaffiliation », l'exact opposé des objectifs des missions de développement social des acteurs sociaux ;
- La nature communautaire de l'activité, mise en question de façon sous-jacente ;
- La nature de l'activité – la restauration de barbecue – qui pose nombre de questions d'ordre réglementaire pour la collectivité : notamment vis-à-vis des normes d'hygiène et des normes relatives au risque de feu.

Face à cela, deux enjeux sont identifiés. Le premier, c'est que la parcelle soit bien partagée par plusieurs personnes ; il s'agit de sortir du projet individuel de cette seule femme habitante et d'y intégrer la pratique des autres femmes cuisinières. Le second, c'est de garantir la portée publique de la parcelle et de l'activité barbecue, c'est-à-dire que leur installation sur une parcelle ne corresponde pas à une privatisation du domaine public au profit d'une activité privée et exclusive, de surcroît commerciale.

Plusieurs pistes de développement sont alors envisagées. Il s'agit d'abord de dissocier la partie aménagement et équipement de la parcelle (équipement d'une parcelle de BBQ en dur et de tables... à portée publique) et la partie accompagnement du porteur dans la création de son activité (vers la création d'un statut de vendeur ambulant, conforme aux réglementations de la ville). Ensuite, il s'agit de conduire l'expérimentation en deux

étapes : d'abord faire la démonstration que cette activité est possible (à travers l'installation de cette habitante) ; ensuite l'intégrer à un projet de « parcelle tremplin » de vente ambulante, où les porteurs de projet s'essaieraient à leur activité pour une durée limitée (mobilisant des dispositifs existants en termes d'accompagnement de projets économiques).

Le projet est alors développé dans ce sens au cours du printemps 2015 entre mars et juillet et monté en collaboration avec l'association France Solidarité (l'association se porte « accompagnateur » de la femme porteuse de projet, selon l'axe du dispositif « accompagnement du projet »). Deux directions doivent être travaillées en parallèle : la première est d'intégrer la femme porteuse de projet à un projet collectif qui associe l'ensemble des femmes cuisinières de BBQ habitantes du quartier ; la seconde est de l'accompagner dans un apprentissage de gestion économique et commerciale de son projet dans un cadre associatif où les ventes se font au compte de l'association, l'ambition étant de trouver un cadre légal à l'activité de vente des plats préparés qui reste un aspect central de leur motivation.

Parallèlement, l'aménagement d'une parcelle équipée de plusieurs BBQ, avec l'installation de fontaines à eau, de poubelles, de tables et de bancs, est validé dans son intention par le maire de quartier.

Cependant, des accidents surviennent pendant l'été 2015 pendant la période du Ramadan. Les femmes cuisinières sont agressées, les barbecues détruits, les tables incendiées. Les femmes dénoncent des jeunes, et invoquent le conflit inter-religieux entre musulmans et chrétiens autour de la cuisine de la viande de porc et de la consommation d'alcool, accentué par la proximité des barbecues avec le lieu de prière du quartier.

Le projet d'accompagnement dans le dispositif des parcelles d'initiatives est dès lors arrêté sur décision de la collectivité qui souhaite organiser, avant tout nouveau développement du projet, une action sur ce qu'elle appelle « le vivre-ensemble » et les règles d'un usage partagé de l'espace public.

Dans l'attente d'une résolution des accidents, de nouvelles pistes de développement sont envisagées pour ne pas laisser le projet et celle qui le porte, ainsi que les autres femmes cuisinières, sans réponse et dans l'incertitude. Il s'agit de décomposer le projet initial en trois formes d'action pouvant, *in fine*, conduire à la reprise et à l'organisation du projet d'une activité de barbecue. Ces pistes sont validées par le maire de quartier et le groupe de suivi technique :

- L'organisation d'un atelier de cuisine pour les femmes, public interculturel, associant la femme porteuse du projet et son réseau, avec la possibilité de s'installer à l'extérieur sur des temps choisis ;
- Une médiation pour inciter les usagers du barbecue à fréquenter les espaces publics dédiés aux rassemblements festifs de cette nature : par exemple le parc de Gironis, le Parc de la Ramée qui sont situés dans un environnement relativement proche ;
- L'installation progressive d'espaces d'agrément pour déjeuner en plein-air intégrant des barbecues, à adosser aux futures parcelles de jardins partagés : au moment de la mise en service des jardins avec l'installation de mobiliers d'assises et de tables pour créer un espace d'agrément ; et quand les jardins seront utilisés et qu'ils généreront une animation positive du secteur Calvados, une installation de barbecue en dur.

La réunion sur « les conditions d'un usage partagé de l'espace public du parc » a finalement lieu en juin 2016.

Elle rassemble la Police nationale (délégué cohésion police – population), le délégué du Préfet, le coordonnateur GUSP, la Régie de quartier Desbals services, l'équipe de prévention de Bagatelle (Conseil Départemental), l'Accueil jeunes municipal, le Centre social CAF/Mairie Desbals, le Centre social Partage Faourette, l'association France Solidarité, des représentantes des cuisinières (mobilisées par France Solidarité), un représentant du Lieu de prière chemin de Bagatelle (CSTM), l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) des parcelles initiatives (REP).

Différentes hypothèses d'explications des accidents y sont formulées :

- Des usages et des usagers générateurs de troubles et de nuisances (urines le long des voitures devant le lieu de prière, nuisances sonores, consommation d'alcool et comportements alcoolisés) dénoncés par les usagers du lieu de prière (CSTM) et par des habitants riverains ;
- Une tension préexistante entre la communauté africaine chrétienne, minoritaire, et la communauté musulmane, majoritaire ;
- Un semblant d'autorisation et de légitimation par le lancement de la démarche des parcelles d'initiatives, compris par les cuisinières comme une acceptation de leur activité et de leur développement ;
- Un non éclaircissement des règles et de la position de la collectivité, générant une impression de laisser-faire.

Différentes positions et décisions en ressortent :

- La position de la collectivité défavorable aux rassemblements festifs induits par l'organisation des BBQ, jugée incompatible avec l'environnement résidentiel, opinion que partage l'ensemble des participants à la réunion (police nationale et CSTM) ;
- Un rappel, aux cuisinières qui ont redémarré leur activité, des risques de nouveaux débordements pour l'été à venir ;
- Le projet de la collectivité d'aménager un lieu dédié au déjeuner en plein-air conformément aux retours de la concertation avec les habitants réalisée en 2012, mais en tant qu'espace public et partagé entre les différents usagers du parc de Bagatelle : les jardiniers des nouvelles parcelles de jardins partagés livrées quelques mois plus tôt, les cuisinières africaines à condition de sortir du rassemblement festif, le public ordinaire (une famille qui vient pique-niquer par exemple).
- La volonté de la collectivité d'élaborer ce qu'elle appelle les « règles d'un usage partagé » du parc avec les usagers de l'îlot Calvados : jardiniers, cuisinières africaines ; ces règles seront ensuite soumises à l'avis des acteurs représentant les habitants : Maison du quartier, Conseil citoyen...
- La proposition, faite par la collectivité aux cuisinières africaines pour la réalisation de leurs projets, de s'installer dans des espaces publics extérieurs au quartier mais destinés à l'accueil de rassemblements festifs : parc de Gironis, parc de la Ramée, Jardin du Barry, square Jean Gilles de Reynerie.

Conclusions

- La **nature commerciale et économique** du projet n'a pas été travaillée, la voie d'une vente dans le cadre associatif n'a pas pu être testée, ni même la piste d'une « parcelle tremplin » pour des projets de vente ambulante.
- Le **temps de résolution du conflit** a été supérieur à la réalité du terrain, les tensions et les risques d'accidents perdurent.
- La **tension entre usagers** du Grand espace vert – notamment entre la communauté africaine et la communauté musulmane – (préexistante) a été renforcée par les accidents de l'été 2015.
- Le projet initial a été **transformé** : de la vente de plats cuisinés préparés au barbecue par des femmes africaines habitantes du quartier à un projet d'aménagement d'un espace dédié au déjeuner en plein-air adossé aux jardins partagés (où les cuisinières africaines ont pour l'instant peu de place).
- **Un des publics usagers et animateurs du parc, les femmes africaines, sont** réorientées dans des espaces publics extérieurs au quartier mais destinés à l'accueil de rassemblements festifs. Ces femmes situent pourtant cette activité dans un objectif de participation et d'animation de l'espace public du quartier.
- La récusation par la collectivité d'une pratique existante dans le quartier de Bagatelle à l'épreuve de son passage dans le dispositif des parcelles d'initiatives. Cette pratique n'a pas encore donné lieu à interdiction mais le pourrait à l'épreuve éventuelle de nouveaux accidents à l'été 2016.

La plateforme mécanique de proximité

L'origine, du projet est une initiative d'un jeune habitant du quartier alors éducateur au Bar associatif de la Régie de quartier (le BAB) souhaitant pouvoir pratiquer la mécanique dans le quartier sur un espace sécurisé et aménagé avec des amis mécaniciens.

L'accompagnement du projet et de l'habitant se réalise de janvier 2015 à l'automne 2015, pour identifier les pistes d'usages possibles, les besoins techniques pour l'aménagement d'une telle parcelle mais aussi et surtout les conditions de sa faisabilité en termes de légalité, de sécurité et de responsabilité.

Le projet est abandonné par l'habitant porteur, devant la complexité du développement du projet et la responsabilité engagée.

Cependant, la poursuite du projet sans porteur est décidée par rapport au fait que les acteurs locaux (Régie de quartier, centre social Partage notamment) ont déjà travaillé sur un projet de garage de proximité mais sans aboutir mais surtout compte-tenu des enjeux sociaux d'un tel projet

D'une part les usages existants autour de la mécanique sont nombreux sur le périmètre du projet et concernent des réparations, au noir, par des mécaniciens habitants mais aussi une pratique de la mécanique de loisirs. D'autre part des besoins sont clairement identifiés en ce qui concerne un service de réparation à prix modéré pour une population qui n'a pas toujours les moyens de faire réparer sa voiture mais aussi la régulation des nuisances de la mécanique sauvage (pollution des sols, sécurité et qualité du service rendu). Ce projet pourrait ainsi répondre à un certain nombre d'objectifs :

- L'accès à la mobilité ;
- L'accès à un service à prix modique ;
- Le relais avec le dispositif des garages associatifs ;
- La réponse à la mécanique sauvage par la régulation de l'activité à travers l'aménagement d'un espace spécifique équipé, animé, géré et entretenu ;
- La reprise des pistes de travail déjà identifiées par les acteurs locaux (Régie de quartier, Centre social Partage...) qui ont travaillé à ces questions et sont partenaires du garage associatif Mobilit(é)s et de la Plateforme mobilités.

Un projet est alors élaboré à travers des rencontres et des entretiens avec les acteurs suivants :

- Le gérant du garage associatif Mobilité-e-s
- Le gérant du garage associatif Garage pour Tous
- Le responsable de l'EMCP (Etre mobile c'est permis) et de la Plateforme Mobilités
- La directrice de la Régie de quartier de Bagatelle

Il consiste en une « plateforme mécanique de proximité », c'est-à-dire l'aménagement d'un espace dédié à la mécanique (entretien / réparation) équipé, géré et entretenu, mis à disposition des habitants et relais des garages associatifs. Plusieurs types d'usages sont envisagés ; la multiplicité des usages permet de favoriser une continuité de fréquentation, garantie d'utilité et de sécurité.

- Le libre-service par les habitants pour réaliser des petites réparations (encadré dans un système régulé) ;
- La réparation par les mécaniciens habitants dans un cadre légalisé (sécurisation de l'activité informelle) ;

- Une permanence des garagistes des garages associatifs ;
- La pratique de la mécanique pour le loisir.

Ce projet suggère donc deux fonctionnements - la mise à disposition des habitants et le relais de proximité des garages associatifs – et trois modalités de pratiques pour les habitants - faire faire ; faire seul ; faire accompagné avec l'aide d'un garagiste certifié.

C'est donc un projet initié par un habitant mais transformé en projet public, ouvert à l'initiative habitante en termes d'usages et de fonctionnement futur et associant les acteurs concernés au final par la gestion et l'animation de la plateforme.

Système d'acteurs concernés

Régie de quartier Bagatelle

Une des structures à l'origine de l'EMCP, présente dans le Conseil d'administration

Une mission sur la lutte contre la mécanique sauvage

Une mission d'accompagnement des initiatives habitantes

Territoire d'action: Bagatelle, La Farouette, Papus, Tabar, Bordelongue

EMCP – Etre mobile c'est permis

Auto-école solidaire, accompagnement à la mobilité (aujourd'hui sur Papus)

Porteur de la Plateforme Mobilités

Plateforme Mobilités

Trois actions : 1. Centre de ressources et d'informations pour le public et les travailleurs sociaux. 2. Action de diagnostic mobilités pour des publics en cours d'insertion. 3. Mise en réseau de tous les acteurs concernés par la mobilité

A vocation à favoriser les initiatives

Comité opérationnel: Garage pour Tous, Garage Mobilité(e)s, Maison du vélo, Tisséo...

Comité de pilotage: PLI, Toulouse Métropole, Pôle Emploi, Fondation MACIF, Préfecture, Haute Garonne, Sicoval, Muretain, CAF, Midi-PY Active, Mission locale...

Garage pour Tous

Garage solidaire situé à Toulouse Nord

Garage Mobilité(e)s

Garage solidaire situé à Toulouse Ouest

Les risques d'une telle activité sont bien sûr identifiés. Ils concernent principalement le marché au noir, les difficultés de fonctionnement (accès sans autorisation, sur-appropriation...), des difficultés à entretenir la plateforme. Il s'agit donc de définir un fonctionnement précis. En attendant un développement opérationnel, des principes sont posés.

Un gestionnaire unique de la plateforme (administration et gestion) : gestion du calendrier d'usages, gestion de l'ouverture/fermeture (gestion des clés), coordination entre les usagers, assurance de la plateforme, informations et orientations du public, interface avec la ville propriétaire, interface avec les partenaires financeurs, gestion de l'entretien de la plateforme (dont la maintenance des outils), gestion de la récupération des huiles, de la petite ferraille, des pneus, nettoyage.

Des outils qui encadrent le fonctionnement :

- Une charte générale : objectifs de la plateforme et modalités de fonctionnement, types d'usages et acteurs concernés.
- Un règlement par usages : spécifiant les responsabilités de gestion et d'animation, les conditions d'accès à la plateforme (par adhésion, paiement...) / condition d'utilisation des outils / obligation

d'assurance / dégagement de la responsabilité du propriétaire ou du gestionnaire pour certaines activités

- Un cahier des charges par usages : liste des activités et des réparations possibles

Responsabilités : Qui contracte les assurances en cas de détériorations de la plateforme (sols et équipements), détériorations et vols des outils, en cas d'accidents sur les personnes.

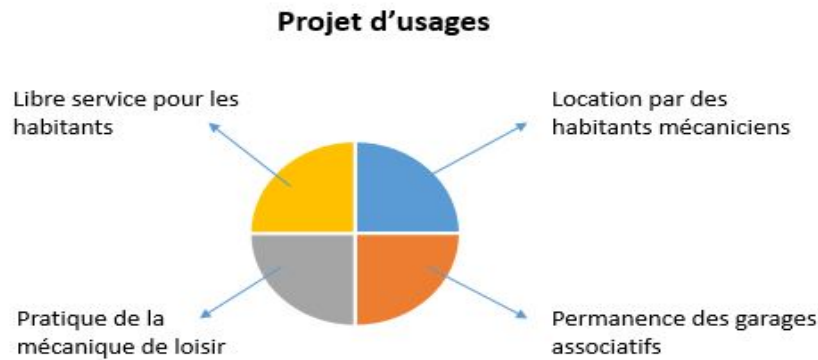
Entretien : nettoyage et récupération des huiles, des petites ferrailles, ramassage des pneus... les services de la ville, et en particulier le camion de récupération des huiles mis en place dans le cadre des garages associatifs.

Conclusions

Ce projet de plateforme mécanique montre que la démarche des parcelles d'initiatives pourrait s'ouvrir à :

- La possibilité pour la collectivité de se poser comme accompagnatrice d'une impulsion habitante à l'origine d'un projet puis comme organisatrice de la participation habitante une fois le projet élaboré ;
- La possibilité que les parcelles d'initiatives représentent une voie d'exploration pour des projets qui se traitent ensuite dans le cadre d'autres politiques publiques ou dispositifs conduits ou gérés par la collectivité et ses partenaires : ici la politique d'accès à la mobilité et les dispositifs des garages associatifs.

Les quatre usages de la plateforme mécanique de proximité



Libre-service pour les habitants

Activité : entretien mécanique ou petites réparations mécaniques, précisées dans un cahier des charges

Modalités de fonctionnement : Pratique en autonomie avec mise à disposition d'une plateforme équipée (pont, outils...) / Pratique accompagnée par un mécanicien certifié (garage associatif) ?? (Autoréparation)

Condition de fonctionnement : Adhésion (à l'association gestionnaire de l'espace)

Gestion - animation : Régie ? Garage associatif ? Association d'habitants mécaniciens (présence sur la plateforme pour accueillir, informer (conditions de fonctionnement, relais possible avec les garages associatifs pour des réparations plus conséquentes...) et réguler (l'utilisation des locaux et des outils, horaires d'ouverture et de fermeture)



Pratique de la mécanique de loisirs

Activité : petite mécanique de loisirs, actes précisés dans un cahier des charges

Modalités de fonctionnement : Pratique en autonomie avec mise à disposition de la plateforme équipée (pont, outils...)

Condition d'accès : Adhésion à l'association régisseur de l'espace ou à l'association des mécaniciens de loisirs ou accès libre sur responsabilité individuelle ??

Gestion - animation : gestionnaire de la plateforme ou association des mécaniciens de loisirs



Permanence des garages associatifs

Activité : Service de réparations pour des habitants clients dans les conditions de l'économie solidaire à travers une permanence des garages associatifs

Modalités de fonctionnement : Offre de différents services selon les modalités des garages associatifs : service de réparations / pratique accompagnée par un mécanicien certifié / atelier collectif de réparation animé par les garages associatifs (ex. ateliers de mobilité-e-s), etc. / établissement d'un diagnostic puis relais vers les garages associatifs

Condition d'accès : Adhésion à l'association du garage + paiement de la prestation selon les règles du garage

Gestion - animation : garage associatif



Mise à disposition des mécaniciens habitants

Activité : Réparations pour des habitants clients dans les conditions de l'économie solidaire

Modalités de fonctionnement : Pratique en autonomie via la location de la plateforme équipée (pont, outils...)

Condition d'accès : Adhésion à l'association gestionnaire de la plateforme + location de la plateforme

Gestion - animation : mécaniciens eux-mêmes.

4. La mise en place d'un dispositif et d'un modèle de gouvernance

Au fur et à mesure du développement des projets pionniers, un modèle de gouvernance a été construit et structuré autour de :

- Une définition des objectifs partagés de la démarche par les acteurs concernés par son pilotage opérationnel¹⁰, mise en forme dans une charte ;
- Une organisation du système de gouvernance correspondant à l'enjeu de l'*empowerment* : permettre à l'habitant porteur de projet de disposer des ressources et des capacités d'action lui permettant de pouvoir agir dans un ordre basé sur la négociation et pas seulement l'attente d'une autorisation descendante venant de la collectivité.
- Un schéma de développement des projets, depuis leur émergence jusqu'à leur réalisation, respectant cet objectif d'*empowerment* ;
- Une intégration du dispositif des parcelles d'initiatives dans le paysage et le maillage des dispositifs locaux visant l'action habitante, pour esquisser une nouvelle action publique en faveur des initiatives citoyennes et de l'*empowerment*.

1. La charte des parcelles d'initiatives

La charte, présentée en annexe, rappelle le contexte de création de ce dispositif nouveau et ses objectifs.

« Les parcelles d'initiatives, objet de la présente charte, visent à permettre aux habitants du quartier ainsi qu'aux acteurs investis dans la vie du quartier de s'installer sur le domaine public pour y développer un projet à leur initiative. »

« Le dispositif des parcelles d'initiatives a pour vocation de :

- *Multiplier les usages et les pratiques sur les espaces libres du territoire, en particulier les espaces verts ;*
- *Rendre possible et encourager l'initiative habitante, en permettant aux habitants et aux acteurs du territoire d'utiliser les espaces libres du quartier pour y mettre en œuvre leurs propres projets. »*

Puis, elle en donne les principes généraux.

« Les parcelles d'initiatives sont des parcelles du domaine public que la mairie met à disposition des habitants et des acteurs du territoire qui ont un projet d'activité et d'animation utile à tous les habitants du quartier.

Porteurs d'initiatives : *La démarche est ouverte aux habitants, aux associations d'habitants, ainsi qu'aux structures du territoire fonctionnant avec et pour des habitants, du territoire Bagatelle, La Farouette, Papus, Tabar, Bordelongue.*

Utilité sociale : *Les activités/animations développées sur les parcelles doivent être utiles aux habitants du territoire, en offrant un temps d'activité et/ou d'animation ouvert à tous ou bien en proposant un service qui correspond aux besoins des habitants.*

Diversité des activités : *Les activités/animations développées sur les parcelles peuvent être a priori de tout type - culturel, ludique, sportif, agricole, écologique, économique, etc.*

¹⁰ Les membres du groupe de suivi technique.

Ouverture à tous : Les activités/animations développées sur les parcelles doivent être ouvertes à tous les habitants du territoire et usagers extérieurs au territoire, et ce, gratuitement. Des possibilités de limitation du nombre de participants sont envisageables à travers des systèmes d'inscription préalables.

Réversibilité et rotation d'usage : L'usage de la parcelle par le porteur d'initiative peut être permanent mais il est alors limité dans la durée. Il peut aussi être ponctuel avec une régularité fixée par un calendrier. Les parcelles peuvent être utilisées tour à tour par différents porteurs d'initiatives.

Légalité et tranquillité publique : Les activités/animations doivent respecter les règles d'usages et d'occupation du domaine public. Elles doivent être légales et ne pas générer de trop fortes nuisances pour la tranquillité publique. »

Elle énonce les règles de fonctionnement de ces parcelles, une fois en œuvre.

« **Obligations et autorisations vis-à-vis de l'occupation du domaine public :** Les activités/animations se déroulant sur les parcelles d'initiatives doivent respecter les règles d'usage et d'occupation du domaine public. Ces règles seront rappelées dans la « Notice de sécurité ». »

« **Usage des parcelles par autorisation :** Les porteurs d'initiatives disposent d'une parcelle pour une durée déterminée. Le sol reste propriété de la collectivité. Son usage par le porteur de projet est encadré par :

- La Charte et le règlement des parcelles d'initiatives
- Une autorisation de la ville pour s'installer sur la parcelle (domaine public) qui précise la nature de l'activité, les modalités de fonctionnement, les responsabilités et les obligations à respecter : via la « Notice de sécurité ». »

La « Notice de sécurité » est un formulaire qui permet à un citoyen de demander l'autorisation de s'installer sur le domaine public pour y réaliser une activité. C'est une procédure existante que les services juridiques de la ville maîtrisent. Ce mode d'autorisation vient remplacer ce qui a été testé initialement, à travers le projet de la Place Tougo, par l'établissement d'une convention signée entre l'occupant de la parcelle et la ville, modalité qui s'est avérée finalement trop contraignante. Il s'agit cependant de vérifier :

- Comment cette procédure permet une occupation régulière d'une parcelle sur une longue durée (par exemple plusieurs fois par semaine pendant un an, reconductible) ;
- La possibilité de réduire le délai de traitement par les services car, en l'état, trois mois sont nécessaires à une autorisation, ce qui est très long par rapport à l'échelle de temps d'un porteur d'initiative ;
- La compatibilité entre cette procédure, où la validation est donnée par les services de la ville, et le modèle de gouvernance proposé qui met l'accent sur l'importance d'une délibération collective à travers une instance collégiale réunissant services institutionnels, acteurs du quartier et habitants.

2. Structure générale d'un modèle de gouvernance

Il est proposé que le développement des parcelles d'initiatives repose sur un dispositif général qui vise à accueillir les initiatives émergentes, à accompagner leur transformation de l'intention au projet, et à orchestrer ce développement dans une organisation qui cherche à valoriser le « pouvoir d'agir » de l'habitant porteur mais également à procéder à des décisions collectivement et collégialement. Ce dispositif s'articule autour de :

Un système de délibération collective et collégiale* :

- composé de représentants des habitants, des structures du territoire, de la collectivité et des institutions concernées ;
- dont les fonctions sont : d'accueillir les projets d'habitants ; de discuter collectivement de leur validité au regard de leur cohérence avec les principes généraux de la démarche ; d'identifier les ressources potentiellement nécessaires au développement du projet (services, dispositifs, interlocuteurs...).

(*Définition : La collégialité est le principe guidant les actions d'un groupe de personnes (le collège) ayant le même statut et assumant les décisions prises par la majorité de ses membres.)

Un système d'accompagnement opérationnel pour le montage du projet :

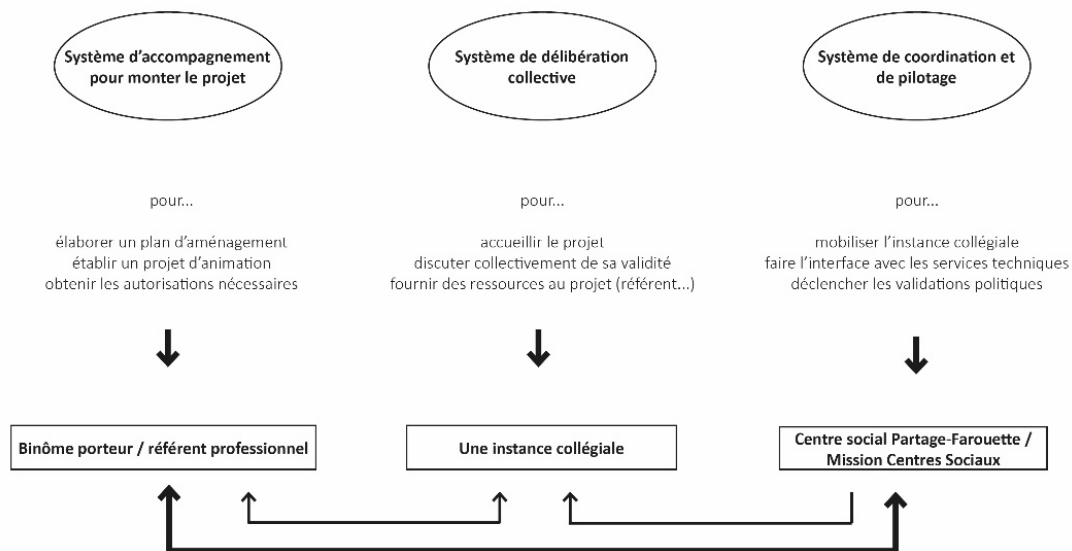
- constitué par la désignation d'un accompagnateur du porteur de projet, issu des structures locales ou des services de la collectivité membre de la gouvernance du dispositif ;
- dont les fonctions sont : d'accompagner le porteur de projet dans la transformation de son intention en projet à travers l'élaboration d'un plan d'aménagement ou d'équipement de la parcelle, d'un projet d'animation autour de l'activité visée et de l'établissement des autorisations d'utilisation de la parcelle.

Un système d'administration et de pilotage d'ensemble :

- confié au Centre Social Partage Farouette, sous couvert de la Mission des Centres Sociaux ;
- dont les fonctions sont : de faire l'interface entre le porteur de projet et la collectivité pour mobiliser les services dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; de déclencher les validations politiques nécessaires.

On peut noter que le terme de gouvernance est compris différemment selon les acteurs. Nous l'employons ici en raison de sa convergence avec l'objectif d'*empowerment* en considérant qu'il renvoie, non pas à un système décisionnel d'arbitrage supérieur, mais à la mise en place d'un mode de pilotage ou de régulation plus souple et fondé sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes.

Schéma de gouvernance du dispositif des parcelles d'initiatives



3. Schéma de développement d'un projet de parcelle d'initiative

Une modélisation du parcours ou du processus de transformation d'une initiative habitante en une parcelle d'initiative est proposée avec la reprise de la procédure « Agir dans mon quartier », l'ambition étant d'établir un processus conforme au contexte existant et de réutiliser des habitudes de travail existantes. Par ailleurs, cette procédure ADMQ a le mérite d'avoir été testée, amendée et ajustée à l'épreuve de ses expériences. En voici les principales étapes.

- Le porteur d'initiative, de projet, retire un dossier* dans les lieux ressources du quartier (Centre social Partage Farouette, bureau de l'antenne DCVRU, centre social CAF/Mairie de Toulouse, bureau du délégué du Préfet) ; il le remplit seul(s) ou avec l'aide technique d'une association ou institution de son choix ;
- Le(s) porteur(s) présente(nt) en personne son projet à l'instance collégiale de délibération (collège de délibération) lors d'une première séance de discussion collective visant à : débattre collégalement de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale du projet, de sa cohérence avec le territoire (ressources/spécificités) et avec la démarche des parcelles d'initiatives ; identifier les éléments d'information et les ressources nécessaires au développement du projet ; identifier et activer le système d'accompagnement adapté (l'accompagnateur) pour mener à bien le projet ;
- Le binôme porteur/accompagnateur monte le projet et sollicite, au gré des besoins, le référent pilote de la démarche, la Mission des Centres Sociaux, via le centre social Partage Farouette ;
- Le porteur revient présenter en personne à l'instance collégiale, lors d'une seconde séance, son projet formalisé à travers le plan d'aménagement de la parcelle (ou la désignation de la parcelle visée en cas d'installation sur une parcelle existante), le projet d'animation et les autorisations nécessaires ;
- Le porteur sollicite, en cas de besoin, un financement du FIPH pour l'achat de matériel mobile ou pour l'organisation d'une animation ponctuelle (inauguration) ;
- A la fin de la durée de la convention, le porteur revient présenter, lors d'une séance de restitution, le bilan de son activité et de son projet, et sollicite ou non la reconduction des autorisations.

* Le dossier pourrait à terme comprendre la charte des parcelles d'initiatives, une sorte de document « livret du porteur d'initiative » (expliquant les démarches pour développer son projet), l'annuaire des ressources du quartier pour l'aider dans son projet.

Schéma de développement d'un projet de parcelle d'initiative

Initiative

Présentation de l'intention de projet au Collège de délibération :

Discussion collective sur la cohérence du projet avec la Charte des parcelles d'initiatives et identification des ressources nécessaires, dont l'accompagnateur du po

Montage du projet (transformation de l'intention en projet) :
Elaboration du plan d'aménagement de la parcelle
Etablissement d'un projet d'animation
Obtention des autorisations nécessaires

Présentation du projet au Collège de délibération : Information et sollicitation éventuelle d'un FIPH

Mise en œuvre du projet :
Aménagement de la parcelle,
Mise en activité

Présentation du bilan au Collège de délibération : Bilan de l'activité et demande éventuelle de reconduction de autorisations

4. Ancrage dans le contexte territorial des dispositifs et des acteurs

Compte-tenu de la densité du maillage du quartier en termes de structures (institutionnelles et associatives) et de dispositifs en faveur de la vie sociale et du cadre de vie, compte-tenu également de l'importance de la visibilité et de la « publicité » du dispositif des parcelles d'initiatives auprès des habitants (pour que des initiatives émergent), il est proposé de lier et de faire converger ce dispositif des parcelles d'initiatives avec les autres dispositifs existants sur le quartier visant l'action habitante :

- le dispositif du FIPH « Agir dans mon quartier », dont la finalité est proche des parcelles d'initiatives puisqu'il s'agit d'attribuer un financement (et une autorisation si elle est nécessaire, par exemple pour l'installation sur le domaine public) pour réaliser un projet d'initiative habitante ;
- les jardins partagés, projet à l'initiative d'habitants aujourd'hui pour partie mis en œuvre avec la création de deux parcelles et une gestion par un collectif de jardiniers ;
- le Conseil citoyen, en cours d'organisation au moment de ce rapport.

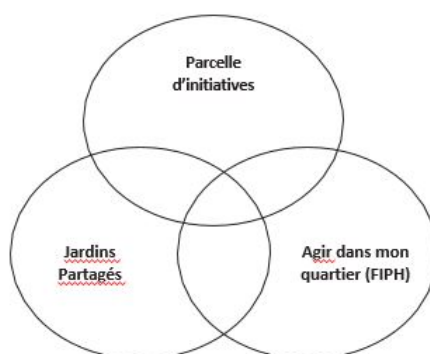
Cette convergence peut se faire à l'échelle des « gouvernances opérationnelles » (exemple des comités de gestion d'ADMQ...) puisque ce sont les mêmes acteurs qui seront amenés à participer à l'un ou l'autre des dispositifs.

Cette convergence doit être a priori réalisée à travers l'intégration du dispositif des parcelles d'initiatives au « Projet social de territoire de Bagatelle, la Farouette, Papus, Tabar, Bordelongue », tel que la Mission des Centres Sociaux le met en place au moment de ce rapport. Ce faisant, le territoire d'action des parcelles d'initiatives est destiné à être étendu à l'ensemble des quartiers couverts par ce projet social de territoire.

Cette évolution fait aussi écho à l'émergence, au cours de la mission, de nouvelles initiatives qui concernaient des projets en dehors du parc de Bagatelle (une activité de préparation de confitures en pied d'immeuble sur le quartier de Papus, une demande de plantations pédagogiques par les CLAE des écoles de Tabar et de Papus, la proposition de parcelle de Street Work Out sur le quartier de la Farouette). Et dans la mesure où le centre social Partage travaille sur l'ensemble du territoire, il est apparu cohérent d'envisager une extension du périmètre d'action des parcelles d'initiatives.

La convergence des dispositifs en faveur de l'action habitante et de l'initiative citoyenne représente aussi une ébauche ou le départ d'une nouvelle action publique à l'échelle toulousaine en faveur du « pouvoir d'agir », ici dès lors non plus restreinte du projet d'aménagement du parc de Bagatelle mais à tout le territoire du Grand Projet de Ville de Bagatelle, la Farouette, Papus, Tabar, Bordelongue.

Fédérer et intégrer les dispositifs qui visent l'action habitante



5. Les résultats de l'expérimentation

Les projets pionniers n'ont pas été réalisés à ce moment du bilan.

- L'habitant porteur du projet de parcelle « la Place Tougo » s'est retiré de la démarche.
- Le projet de plateforme de musculation n'a pas été validé.
- Le projet de plateforme mécanique habitante est rédigé et attend d'être développé, en dehors du dispositif des parcelles d'initiatives.
- Le projet de parcelle de déjeuner en plein-air dit parcelle BBQ est révoqué dans l'état proposé par l'habitante mais repris dans un nouveau projet de parcelle de déjeuner en plein-air adossé aux jardins partagés. Il sort du dispositif des parcelles d'initiatives.

Le dispositif des parcelles d'initiatives est cependant validé techniquement par le groupe de suivi technique.

Il identifie un système d'acteurs désignés :

- Gouvernance de pilotage : Mission des centres sociaux,
- Gouvernance opérationnelle : Centre social associatif Partage Farouette,
- Elus référents : Maire de quartier, appuyé par élu en charge des centres sociaux,
- La composition du groupe de délibération collective n'est pas déterminée à ce jour.

Il repose sur un cadre et des outils spécifiés :

- La charte,
- Le modèle de gouvernance,
- La question des modalités d'autorisation d'installations n'est pour autant pas encore tranchée et doit faire l'objet d'un travail avec les services juridiques de la ville.

Il est intégré au « Projet social de territoire » porté par la Mission des Centres Sociaux, en cours de mise au point, et semble à ce jour être porté à une organisation convergente des dispositifs encourageant l'action habitante, ce qui préfigure potentiellement l'esquisse d'une action publique en faveur de l'action habitante, dont les liens avec l'enjeu de l'*empowerment* doivent être précisés.

Le dispositif, à ce stade de l'expérimentation, est donc en train d'évoluer :

- Il change de territoire d'action : du parc de Bagatelle à tout le territoire Bagatelle, La Farouette, Tabar, Papus, Bordelongue
- Il évolue dans son contenu : d'une stratégie de programmation participative, élaborée à partir des initiatives habitantes pour construire les usages du parc dans le cadre d'un projet urbain, à un dispositif plus large d'encouragement à l'action habitante hors du cadre du projet de renouvellement urbain.

III. Les enseignements

La première ambition de la démarche des parcelles d'initiatives, telle qu'elle a été envisagée par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans son projet, était de développer les usages du Grand espace vert, de multiplier les pratiques, diversifier les publics, animer, rendre vivants et accueillants, appropriables, ces espaces libres et publics ; et l'idée innovante était donc de compter sur l'initiative habitante pour réaliser cette intensification des usages.

L'hypothèse consistait à penser que des résidents d'immeubles, privés d'espaces extérieurs privés, pourraient se montrer intéressés par l'opportunité de disposer de terrains pour y développer une activité, un projet, une pratique et que la somme de ces intérêts, leur croisement et leur interaction par le jeu de la trame organisatrice, produiraient la programmation et l'intensité d'usages ainsi que la reconquête sociale des espaces libres de ces territoires. Ils contribueraient, ce faisant, à la transformation sociale du quartier à travers la programmation participative du projet de renouvellement urbain.

L'expérimentation qui a été faite de cette hypothèse, et telle qu'elle a été menée, présente un constat ambivalent. Aucune des initiatives testées et développées sur le temps imparti n'a vu le jour, certaines au contraire ont été récusées dans leur forme initiale. Mais parallèlement, les acteurs du quartier comme les services de la collectivité, au départ plutôt dubitatifs devant un projet intentionnel mais peu défini, se sont engagés dans la démarche et sont aujourd'hui en attente d'une formalisation et d'un « missionnement » pour le faire. Certaines initiatives pionnières pourraient dès lors donner lieu à un nouveau développement et une réalisation.

Aussi, on peut tirer de ce qui a été testé un certain nombre de conclusions susceptibles de servir d'enseignements à ce qui va suivre, dans la mesure où l'objectif de la collectivité semble bien de donner une existence formelle à la démarche des parcelles d'initiatives dans le paysage des dispositifs existants.

1. L'expérimentation comme prélude à la mise en place d'une démarche innovante

Il est difficile de ne partir de rien. N'étaient en effet posées au démarrage de la mission que des intentions et des hypothèses : mettre à la disposition des habitants ou des structures locales des parcelles du Grand espace vert pour qu'ils y développent leur projet, en faire une nouvelle action publique en faveur de l'empowerment.

C'est-à-dire qu'au départ, on ne savait pas le type et la nature des projets qui allaient être proposés : des cours de danse sur une scène ouverte, un atelier de bricolage, la préparation de plats cuisinés avec les futurs productions du jardin partagé ? On ne savait pas qui allait en être à l'origine : des habitants, seuls ou constitués en associations, des structures locales, des personnes extérieures au quartier ? Par conséquent, on ne savait pas non plus quels cadres opérationnels, réglementaires ou juridiques allaient permettre de les installer sur le Grand espace vert ou quels acteurs locaux allaient être concernés.

La méthode d'expérimentation par l'opérationnel sur un nombre restreint de projets pionniers visait donc à se concentrer sur des tests opérationnels avant de vouloir généraliser un processus qu'on ne maîtrisait pas. Ces tests permettraient de mieux comprendre quel type de projet pouvait émerger. Aussi, il ne faut pas oublier dans ce qui va suivre que l'expérimentation avait pour objectif de confronter des hypothèses initiales à des

traductions concrètes, pour pouvoir comprendre « pour quoi faire et comment faire ». De ce fait, un des plus riches enseignements de cette expérimentation est d'avoir pu voir à quel type de projets pouvait donner lieu cette démarche ; par conséquent, on peut considérer que c'est seulement maintenant qu'on sait à quoi on a à faire, qu'on est prêt à mettre en place la démarche des parcelles d'initiatives.

1. L'importance du contexte d'expérimentation

Cet état d'innovation totale a pâti de difficultés que l'on pourrait qualifier de « structurelles », tenant au contexte politique et organisationnel de l'expérimentation de la démarche des parcelles d'initiatives.

La première difficulté concerne un manque de cadre et d'attente politique concernant la démarche : les élus de la ville et de la métropole de la nouvelle municipalité installée en 2014 ne sont pas ceux qui ont établis avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le principe de la démarche. L'équipe a validé la démarche mais sans attente particulière.

Le maire de quartier a néanmoins été désigné comme élu référent de la démarche en raison de ses attributions. Et l'installation d'un système de rencontres régulières en comité restreint (MGPV, AMO et le maire de quartier) a permis d'obtenir les validations politiques nécessaires au fur et à mesure du développement des projets. Il est intéressant de noter là que ce maire de quartier a trouvé dans le dispositif une manière de répondre aux nombreuses sollicitations que les habitants lui adressent. Il nous a ainsi relayé un certain nombre de demandes, qui pouvaient trouver une forme de traitement dans la démarche des parcelles d'initiatives. Ce fut le cas de la proposition d'une parcelle dédiée au Street Work Out, même si pour l'instant aucune suite n'y a été donnée.

Mais cette absence de cadre politique, d'inscription de la démarche dans l'agenda de la municipalité, a surtout eu des conséquences sur l'investissement des services et des acteurs locaux dans le suivi de la démarche. Les acteurs locaux et les services consultés ou impliqués n'ont pas reçu d'ordres de mission pour suivre la démarche et son développement. La constitution d'un groupe de travail interservices et d'un groupe de suivi technique permet de consulter ces acteurs, dans un objectif de discussion collective, mais pas de les engager dans une production ou dans un suivi formalisé et organisé des travaux. De surcroît, dans un contexte général de baisse des moyens humains de la fonction publique et assimilés, ces acteurs sont engagés dans une série de missions et de charges qui leur laisse bien peu de temps pour s'engager dans des développements certes intéressants mais non inscrits dans leurs tâches.

Seule la MGPV, maître d'ouvrage technique de la démarche et de la mission AMO, était donc investie de la tâche de mener à bien la démarche, mais dans son statut particulier. Elle conduit le programme de renouvellement urbain et le contrat de ville du territoire toulousain, pour *in fine* redistribuer aux services de la collectivité de droit commun la responsabilité et la gestion des programmes et des actions réalisées. Aussi, la MGPV a eu le rôle d'impulsion d'une nouvelle action publique, elle en était missionnée, mais sans que les services de la collectivité futurs gestionnaires de cette action publique ne l'aient été¹¹.

2. Le décalage entre les besoins des habitants et la proposition de la démarche

L'ambition initiale, compter sur les initiatives habitantes pour construire les usages du Grand espace vert, alors même qu'avait été identifié comme favorable le contexte local fortement maillé en associations et structures diverses, s'est heurtée à une réalité de terrain non soupçonnée au départ : le faible intérêt des habitants pour le projet.

¹¹ La fusion intervenue au cours de la mission de la MGPV avec les services de la collectivité (développement social et démocratie locale) change aujourd'hui cette organisation.

Parmi les idées et les pistes de projet glanées par le terrain, quatre seulement correspondaient à l'objectif des parcelles d'initiatives. Quelques-unes s'avéraient impossibles par rapport à la nature de l'activité mais la majorité n'étaient que des suggestions d'usages possibles de l'espace vert, des attentes d'habitants qui désiraient être consommateurs d'une offre et non acteurs de la construction de cette offre.

Les entretiens et les analyses de terrain ont montré que l'intérêt des habitants se portait majoritairement sur une posture de consommateurs : jouer sur un espace aménagé pour le faire, prendre du bon temps à l'ombre des arbres, venir assister à une fête ou une animation organisée, etc. Etre acteur, promoteur d'initiative, intéressait un nombre très restreint de personnes et dans ce cas, c'était à la condition que l'activité réponde à un enjeu économique : l'accès à un service à moindre coût, une rentrée d'argent complémentaire, un projet professionnalisant, etc.

Cette réalité a confirmé ce que les membres du Comité de gestion du dispositif « Agir pour mon quartier » (p. 20) remarquent d'ailleurs depuis quelques temps : la diminution des projets présentés et le faible enthousiasme des habitants pour des projets qui ne résolvent pas leurs difficultés quotidiennes.

Les quatre initiatives pionnières identifiées étaient donc bien les seules à pouvoir être développées.

3. Le rôle des (projets) pionniers

Cela étant, les activités proposées étaient loin d'être anecdotiques ou singulières. Elles répondaient aux enjeux formulés par les habitants dans le cadre des entretiens : distraction gratuite, accès à un service, bénéfice économique. Qui plus est, elles étaient plutôt représentatives des questions d'usages des espaces ouverts des quartiers inscrits en Politique de la ville, correspondant à la fois à des pratiques existantes et à des thématiques des politiques urbaines et sociales qui y sont appliquées.

On peut donc juger ces quatre projets pionniers comme significatifs des types de projet qui pourraient advenir par la démarche et considérer qu'ils ont rempli leur rôle de pionniers : débroussailler une dimension inexplorée mais porteuse (prometteuse) de réponses à des besoins, en démontrant quels étaient les types de projets que la démarche des parcelles d'initiatives pouvait faire émerger et en révélant quelles questions techniques, organisationnelles et juridiques ils soulevaient.

La parcelle de jeux, la Place Tougo, en proposant une activité libre et gratuite à disposition de tous, correspondait à un objectif de consommation d'un temps de convivialité, gratuit, autour de la pratique du jeu, d'une distraction accessible pour tous. Cette offre rencontre celle de différentes actions socioculturelles aujourd'hui : les ludothèques qui proposent de plus en plus des temps d'activités pour les adultes autour des jeux de société ; les fêtes de quartier, les animations locales, qui programment des séances de jeux extérieurs, autour des jeux de bois, des grands plateaux de jeux, etc.

Le plateau de musculation / remise en forme correspondait au besoin d'accéder à un équipement sportif spécialisé gratuitement et librement. Il entre dans la nouvelle préoccupation des collectivités publiques d'équiper leur espace public et leurs espaces verts d'installations dédiées à la pratique sportive gratuite et accessible à tous, cela dans une politique formalisée ou non d'offre sportive, de loisirs, participant à un enjeu de santé publique et de loisirs. De la même manière, sur les territoires de la Politique de la ville, l'accès à la pratique sportive pour tous les publics fait l'objet de programmes et d'actions ciblés, comme les Activités Sportives de Proximité de la ville de Toulouse qui planifient pendant les vacances des sessions sportives, des stages et autres animations utilisant les équipements sportifs de la ville. La salle de musculation de la Maison Vestrepain, animée par un éducateur de l'Accueil Jeunes, fait aussi partie de cette politique d'accès à la pratique sportive.

Le plateau de mécanique de proximité correspond à la pratique existante largement répandue de la mécanique sauvage, qui répond (en dehors des activités délinquantes de trafic de pièces automobiles) à un besoin économique de la population, lié à celui de sa capacité de mobilité. Ces deux besoins ont donné lieu à Toulouse à une politique publique en matière d'accès à la mobilité. Les garages associatifs et solidaires, l'Ecole de conduite solidaire « Etre mobile c'est permis », la Plateforme mobilités en cours de constitution, sont autant d'outils déjà mis en place, dont la collectivité est partenaire, ou davantage, et qui sont financés pour partie dans le cadre de la Politique de la ville.

Enfin, les barbecues correspondent à la fois à une offre d'animation pour la population du quartier ou venue d'ailleurs, et, ici, à un besoin économique pour le porteur. Ces pratiques assez répandues aujourd'hui dans les quartiers de grands ensembles comme ailleurs, ont conduit les collectivités à s'engager dans l'installation d'équipements dans les espaces verts, qui ne vont pas sans poser de questions en termes de gestion, d'entretien, d'usages et de responsabilités.

6. Les initiatives habitantes et la collectivité publique¹² : la confrontation de deux logiques

Une fois identifiées, les quatre initiatives pionnières ont été accompagnées pour passer de l'état d'idée, d'intention, à celui de projet d'une parcelle d'initiative.

Ce qui ressort concrètement de ce travail, sur la durée et dans les conditions de l'expérimentation réalisée, c'est un certain nombre de situations de confrontation apparues au fur et à mesure du développement de ces projets ; entre le projet tel qu'il était imaginé et présenté à l'origine par son porteur, et la traduction que le cadre de la démarche pouvait apporter.

Ces confrontations étaient attendues, en ce que le processus de transformation de l'intention au projet supposait de passer d'un désir, d'une idée imaginée à partir d'un besoin, à une réalisation concrète sur l'espace public ; le chemin de l'un à l'autre passait par la confrontation aux règles du domaine public et à la loi, aux visions, aux cadres de pensée et aux capacités d'accompagnement des services de la collectivité et des acteurs locaux, etc. Cependant ces confrontations ont eu des effets lourds sur les initiatives testées :

- La dénaturation du projet initial, quant à son contenu ou aux publics impliqués. C'est la leçon du projet de barbecues, qui s'est transformé d'un projet de vente de plats préparés au barbecue par des femmes africaines en un projet d'espace de déjeuner en plein-air, adossé aux jardins partagés, pour tous les publics ;
- La récusation du projet initial, quand il s'agit de pratiques illégales pour autant jusque-là tolérées, mais qui, par l'intégration à la démarche des parcelles d'initiatives, ne résistent pas à l'épreuve des règles d'usages du domaine public, ou quand il s'agit d'un projet non conforme avec les ambitions « politiques » de la collectivité ;
- La démobilisation du porteur d'initiative, confronté à la complexité du processus de la démarche, et aux obligations imposées par la réalité du fonctionnement de la collectivité publique.

Ces effets sont-ils seulement ceux induits par la transformation d'une idée, d'une intention en un projet réalisable, c'est-à-dire « un principe de réalité » ? Signifient-ils que la démarche d'expérimentation n'a pas été la bonne ? Ou bien soulignent-ils les limites de l'hypothèse initiale de confier à des initiatives habitantes des

¹² On parle ici de « collectivité publique » d'une manière générique, intégrant l'ensemble du système d'acteurs, publics ou assimilés (dont les centres sociaux), qui ont des prérogatives pour animer et gérer le territoire et les dispositifs en vigueur, et par opposition avec les habitants ou les associations d'habitants. C'est bien sûr une manière simplifiée qui ne distingue pas les modes d'action et les principes adoptés par chacun de ces acteurs, alors même que ceux-ci sont fondamentaux dans les postures et les positionnements adoptés ainsi que dans les objectifs et les missions développés.

parcelles d'espace public, autrement dit de compter sur l'initiative habitante pour construire les usages d'un espace public ?

1. L'initiative habitante prise par le processus de la démarche

Un cadre préalable au développement des projets avait été posé, fixant des objectifs de travail autour de trois axes : un projet d'aménagement, un projet d'usages ou d'animation, un cadre juridique pour déclencher les autorisations nécessaires d'installation et d'occupation du domaine public.

Toutefois, ce processus, conçu pour être un support ouvert mais structurant, était porteur à la fois de paradoxes et d'effets non anticipés, et *in fine* s'est avéré un processus qui générait en lui-même des obligations ou des directions d'actions.

D'abord, en imposant un axe autour de l'aménagement de la parcelle, on induisait que chaque initiative devait donner lieu à un aménagement spécifique, c'est-à-dire une parcelle configurée, aménagée et équipée pour être dédiée à la pratique de l'activité proposée. Or, l'ambition de la démarche – l'intensification des usages du parc – était bien de permettre une rotation des usages sur une même parcelle. Il y a là un paradoxe, sauf à considérer que les dix parcelles prévues dans le projet trouveraient un porteur qui proposerait un aménagement suffisamment modulable pour être réemployé à une autre activité. Mais le processus tel que conçu conduisait en filigrane à vouloir travailler le projet d'aménagement de façon précise. Parallèlement, dans l'ambition de s'inscrire dans une démarche d'*empowerment* des habitants, les projets d'aménagement ont coproduits par l'habitant porteur et les services de la collectivité responsables, jusqu'à une faisabilité technique validée. Ce faisant, l'aménagement se singularisait autour du projet de l'habitant porteur : toute ambition de modularité de la parcelle était rendu difficile.

Ensuite, la logique du processus induisait aussi que les projets à accueillir étaient des projets dont les usages et l'activité suivraient une certaine régularité, un rythme hebdomadaire par exemple. Le processus n'a pas été conçu, ni communiqué, pour s'ouvrir à des projets ponctuels, éphémères, alors même que les habitants avaient révélé dans l'enquête de terrain ce goût pour la consommation d'animations ponctuelles et que l'hypothèse initiale de la démarche pouvait tout à fait l'envisager.

2. L'initiative habitante sur le domaine public

La collectivité est responsable juridiquement et gestionnaire du domaine public. A partir du moment où elle autorise une activité à s'installer sur le domaine public, c'est donc qu'elle a soumis cette activité aux réglementations dont elle est la garante. Cette raison gestionnaire préside à ses décisions et à la façon dont elle conduit ses actions parce que si des accidents interviennent, les victimes se retourneront contre elle, si dysfonctionnement il y a, les plaignants la tiendront responsable. Les accidents survenus autour des barbecues l'été 2015 l'ont clairement rappelé.

Normes de sécurité, normes incendie, normes d'hygiène, réglementation de l'activité commerciale, règles de publicité, de tranquillité publique, etc., constituent le cadre réglementaire que chaque projet doit respecter. Des procédures existent pour simplifier l'application de ces normes, mais elles restent au cœur de ce qui peut être autorisé sur le domaine public, en termes d'aménagement comme d'activité. Il en a été ainsi pour les initiatives pionnières.

Les pratiques suivantes sont apparues, à ce stade de l'expérimentation, impossibles à envisager :

- Les pratiques informelles de nature commerciale : parce que le dispositif des parcelles d'initiatives intègre l'activité dans une démarche portée par la collectivité publique et de surcroît sur le domaine public, il l'expose aux réglementations publiques ;
- Les pratiques d'auto-construction : la construction de mobiliers urbains par les habitants eux-mêmes (bancs, tables, bacs à fleurs...) à installer sur l'espace public n'est aujourd'hui pas prévue dans la réglementation existante de la collectivité, qui sélectionne ses mobiliers dans des catalogues de fournisseurs qui ont effectué déjà et eux-mêmes ce travail de mise aux normes. L'auto-construction produit des objets qui ne satisfont pas à ces normes et engagent la responsabilité de la ville ;
- Les pratiques qui occasionnent des nuisances pour la tranquillité publique, comme les rassemblements festifs nocturnes et réguliers ;
- Les pratiques qui occasionnent des risques de sécurité publique, ainsi le risque d'incendie causé par une activité de barbecues a été jugé incompatible avec la logique de prévention des risques de sécurité.

Or, ces pratiques étaient bel et bien au cœur des initiatives habitantes : la nature commerciale comme enjeu économique pour le(s) porteur(s) ; l'auto-construction comme manière d'aménager par soi-même l'espace de vie qu'est le parc de Bagatelle (on se situe là à la fois sur le champ de « l'habiter », ou comment aménager et façonner soi-même son milieu de vie, et sur celui de l'ambition de faire des habitants des acteurs du projet de renouvellement urbain (correspondant à l'*empowerment*)) ; les moments de convivialité comme moyens de sociabiliser.

Pour ne pas réduire le champ des possibles, la collectivité peut s'engager dans un travail de production de nouvelles normes, de nouveaux cadres réglementaires ; les normes ne sont en effet que des préférences collectives, qu'on peut par conséquent réinterroger quand les enjeux sociaux changent.

Mais la raison gestionnaire de la collectivité publique ne concerne pas que les aspects réglementaires et juridiques. Elle concerne aussi une vision politique, la portée publique de son action.

3. L'initiative habitante et l'intérêt collectif

Vis-à-vis de la population, la collectivité publique est redevable (au sens d'obligée) du respect des règles de sécurité et de l'application de la loi sur les espaces publics. L'enjeu n'est pas que bureaucratique, il est aussi de faire respecter un ordre social, celui de l'espace public qui garantit une place à chacun dans des conditions de sécurité satisfaisante. La collectivité publique se considère ainsi comme responsable de ce que l'on qualifie aujourd'hui le « vivre-ensemble », c'est-à-dire un partage de l'espace public entre les différents individus de cette population. L'espace public fait une place à chacun et à tous, il doit être géré de manière à assurer le droit à chacun d'y être.

Ce droit, qui est donné à l'habitant d'être sur l'espace public (dans les conditions de sécurité énoncées), va avec des devoirs : se conformer à ce dessein public du « vivre-ensemble » dont la collectivité se pose comme garante ; et par là, garantir la portée publique de l'initiative c'est-à-dire son intérêt collectif. Cela conduit la collectivité porteuse de la démarche des parcelles d'initiatives à vouloir deux choses : une correspondance de l'initiative habitante avec son projet public et la garantie de la dimension collective de l'initiative habitante.

Des activités qui correspondent au projet public

Les thèmes de l'activité proposée par l'initiative habitante seront d'autant plus facilement validés qu'ils correspondent aux enjeux sociaux identifiés par la collectivité pour organiser et réguler ce vivre-ensemble dans l'espace public dont elle est garante.

La féminisation des usages des espaces publics, la pratique extérieure du sport pour les seniors, l'accès à la mobilité, l'accès à la Nature en ville à travers l'installation des jardins partagés, sont autant d'axes et de politiques définis qui constituent un référentiel des usages à développer, à encourager, allant avec des objectifs de publics et de pratiques, d'aménagement et d'animation.

En dehors de ces axes définis et portés par la collectivité, il faut convaincre de l'intérêt collectif de l'initiative, construire l'utilité ou la portée publique de l'initiative habitante.

La dimension collective de l'activité comme garante de sa portée publique

La portée publique de l'initiative se construit en développant la dimension collective du projet. Une initiative portée par une seule personne – et c'était le cas de départ des quatre projets pionniers – est au stade de l'échelle individuelle. L'enjeu évident pour la collectivité est de lui donner une dimension collective. Le passage du « je au nous », de l'échelle individuelle à la dimension collective, a plusieurs objectifs : éviter la privatisation de l'espace public, c'est-à-dire son accaparement au profit d'un seul individu (ou de ses « invités ») et au détriment des autres, et ainsi garantir « un usage partagé » de l'espace public ; mais aussi faire participer l'individu au système collectif dont il fait partie, dans un objectif d'inclusion sociale (objectif à la base du système de l'action sociale) mais aussi de démocratie locale (en rattachant l'habitant singulier à des formes collectives, on contribue à l'équilibre des pouvoirs locaux).

On comprend qu'il y a deux enjeux parallèles dans cette dimension collective : la participation au système collectif, et la redistribution aux autres de ce qu'on a produit (et c'est cela qui « fait » la transformation de l'individu en citoyen).

Dans les expérimentations réalisées, la dimension collective de l'action individuelle devait se mettre en œuvre par différentes modalités :

- Créer une association ou adosser l'initiative individuelle à une structure collective existante ;
- Faire que le projet d'activité soit dédié à un public intergénérationnel et mixte, c'est-à-dire à tous, que sa vocation soit bien publique (c'est l'histoire de la parcelle de musculation et le principe de « l'usage partagé » de l'espace public) ;
- Adopter comme principe l'égalité de traitement : ce « tous sinon aucun » où la collectivité n'envisage pas de fournir un service à un seul individu sans pouvoir le faire pour les autres (ainsi l'installation de l'électricité avait été refusée sur la parcelle de la Place Tougo, dans le doute de pouvoir le faire pour les autres parcelles).

Pour autant, l'ambition de donner une valeur collective aux projets, l'attente de la création d'un bénéfice collectif de l'initiative habitante, ont fragilisé les initiatives testées.

On peut penser que l'impératif de création d'une association a en partie conduit l'habitant de la Place Tougo à abandonner son projet ; de même pour la plateforme de musculation, quand l'orientation initiale sur un public masculin et jeune a décrédibilisé son enjeu pour la collectivité qui cherchait à féminiser les usages de cet espace public et à créer une offre pour les seniors. Or, quand l'habitant porteur de la Place Tougo dit « moi, mon projet, c'est de donner aux gens un temps tranquille de convivialité » (ce qui était aussi un des motifs intrinsèques du projet de la femme cuisinière de barbecue), on entend l'ambition collective d'un processus de redistribution aux autres de son initiative individuelle ; dans son dessein, la collectivité n'avait pas de rôle à jouer sinon d'autoriser son initiative et de l'aider matériellement.

Alors, la collectivité est-elle la seule garante de la dimension collective des initiatives habitantes et d'un usage partagé et public du Grand parc de Bagatelle ?

Les freins sont donc multiples au développement et à la réalisation d'une initiative habitante : opérationnels, réglementaires, politiques. Tous ces freins ne sont pas sans conséquence sur l'investissement des habitants porteurs. Pour certains porteurs pionniers, ils ont abouti à un sentiment de dépossession de leur projet. Or, ce sentiment de dépossession entraîne un autre, celui de l'exclusion d'un dispositif qui ne leur fait pas de place. Pourtant, l'ambition de la promotion des initiatives habitantes vise tout le contraire : participer à ce que Jacques Donzelot a nommé le chantier de la citoyenneté urbaine¹³, c'est-à-dire raccrocher à la société ces habitants marqués par un sentiment de rejet.

Deux impératifs apparaissent pour que les parcelles d'initiatives correspondent à cet enjeu de citoyenneté urbaine comme elles en ont la capacité si on conduit la démarche en ce sens : accueillir toutes les initiatives et les explorer jusqu'au bout de ce que l'on peut faire en considérant le porteur comme la seule variable permanente ; garantir à l'initiative de se développer dans une continuité de sens entre ce que l'habitant portait au départ et ce qui se transforme au gré de sa réalisation concrète.

4. La confrontation de deux logiques opposées de production d'usages

L'hypothèse initiale de la démarche des parcelles d'initiatives visait à mettre en situation de coproduction deux systèmes :

- Un système qui cherchait à révéler des initiatives portées par des habitants (ou des habitants porteurs d'initiatives), à accompagner ces initiatives pour qu'elles se traduisent dans la réalité avec toute la singularité qui les caractérise ; c'est le système de la promotion des initiatives habitantes ;
- Un système organisé, qui fonctionne en référence avec des réglementations et des objectifs politiques ; c'est le système d'action de la collectivité publique.

Dans cette opération, les initiatives habitantes, à l'épreuve, d'une part, des processus organisationnels et réglementaires de la collectivité et de son projet politique, et d'autre part, du processus de la démarche, n'ont pas pu se traduire dans la réalité et ont été soit dénaturées, soit récusées, soit découragées.

L'expérimentation des quatre initiatives pionnières révèle par conséquent que cette coproduction associant deux systèmes opposés donne lieu à des formes d'incompatibilité funestes aux initiatives habitantes. Non pas que ce système soit impossible, mais il l'est dans l'état actuel de l'organisation de la collectivité comme du dispositif des parcelles d'initiatives tel que mis en place. L'enjeu apparaît bien désormais de faire évoluer les organisations actuelles (partie IV).

7. Des initiatives privées pour faire un espace public ?

¹³ Donzelot, Jacques, *La France des cités, le chantier de la citoyenneté urbaine*, Fayard, 2013.

Alors, les hypothèses initiales étaient-elles réalistes ? Peut-on compter sur des initiatives habitantes pour construire les usages d'un espace public ? L'expérimentation réalisée nous montre que cela renvoie à deux catégories de questions.

1. Comment promouvoir les initiatives habitantes dans le projet d'une collectivité publique ?

La première question qui se pose à l'issue de cette expérimentation, c'est finalement comment promouvoir les initiatives habitantes dans un dispositif géré par la collectivité publique ? Comment résoudre les situations de confrontation, d'incompatibilités, intrinsèques à la mise en coproduction de ces deux logiques ?

Faut-il élaborer un nouveau « système de gestion de l'espace public » qui donne une place à l'initiative privée dans un système où la collectivité reste propriétaire de l'espace public et son gestionnaire ? (C'est par exemple le cas des budgets citoyens, une enveloppe budgétaire donnée à la gestion d'un comité de quartier pour réaliser de son propre chef des aménagements ou des actions. C'est aussi le cas du dispositif Agir Dans Mon Quartier.) Ou bien faut-il, comme la demande citoyenne tend à le formuler de plus en plus, pouvoir disposer, dans des conditions renégociées, de cette ressource commune qu'est l'espace public ?

Il ne s'agit pas simplement de créer des projets participatifs, mais plutôt de savoir comment la collectivité peut accueillir et rendre possible des actions et des initiatives qui sortent de ses cadres et de ses ambitions pour qu'elles se réalisent sur l'espace public.

A la lumière des enseignements, vouloir la promotion des initiatives habitantes (et « le pouvoir d'agir ») pour engager le renouvellement urbain d'un quartier suppose bien de changer de paradigme. Et le principal enjeu semble être de renégocier les conditions d'occupation et d'installation d'une activité d'initiative habitante sur le domaine public (cf. partie IV).

2. Des initiatives privées pour construire un usage partagé de l'espace public ?

La seconde question qui se pose à l'issue de cette expérimentation, c'est de savoir si l'on peut confier à l'initiative d'habitants des parcelles d'espace public pour en attendre la construction d'un usage partagé de l'espace public ? Peut-on compter sur l'initiative habitante pour construire les usages d'un espace public, et ce faisant l'espace public ?

Les initiatives habitantes sont avant tout des initiatives privées, des projets conçus et imaginés par des personnes privées, dans une singularité qui les caractérise, même si leur portée et leur mise en œuvre dans l'espace public peuvent bénéficier à l'intérêt collectif. Parallèlement, l'espace public est l'espace où tout un chacun a le droit d'être présent mais que personne n'a le droit de s'approprier au risque de remettre en cause sa portée publique.

Or, on l'a vu, l'ambition de faire d'initiatives privées des projets à portée publique sur l'espace public, tout en conservant leur gestion par l'habitant, soulève ce paradoxe initial : le portage d'un projet public par une personne privée. Et on l'a vu parallèlement, la collectivité, aujourd'hui seule entité organisatrice, régulatrice et responsable de l'espace public, a des difficultés à autoriser un projet privé sur l'espace public, parce que cela lui semble plus ou moins incompatible avec ses missions.

Le paradoxe de départ est donc bien celui-ci : l'installation d'activités privées sur le domaine public pour créer un usage partagé de l'espace public. Au fond, l'hypothèse initiale de construire les usages de l'espace public à partir d'initiatives habitantes privées soulève fondamentalement la question du rapport entre public et privé, des libertés individuelles, souveraines dans l'espace privé, mais contrariées dans l'espace public.

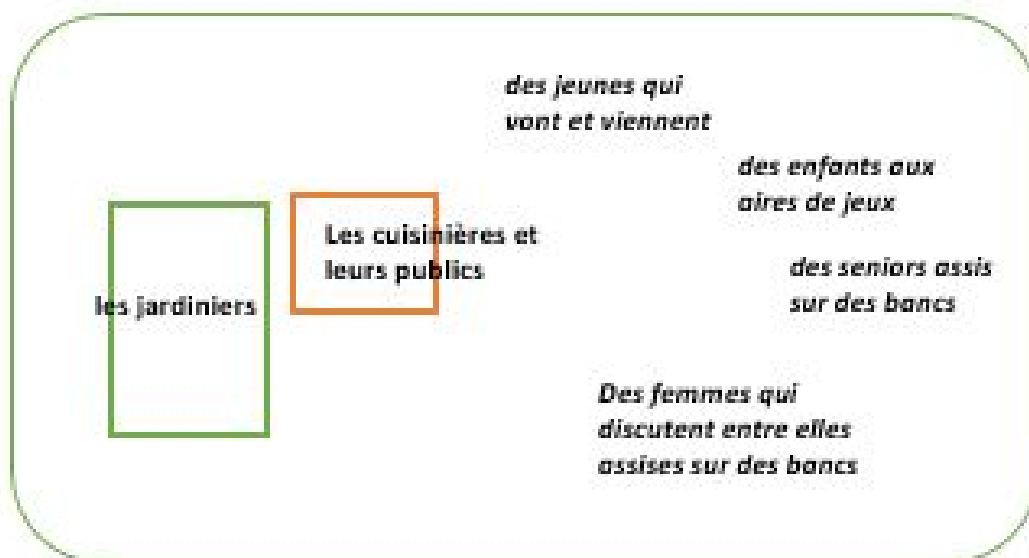
Comment dépasser ce paradoxe ? Une piste serait de détourner la question de l'usage partagé de l'espace public, qui compris de manière littérale bloque la collectivité dans son action de promotion des initiatives habitantes, vers celle de la multiplication des usages.

Il faut se resituer dans la première ambition du projet des parcelles d'initiatives qui est d'intensifier les usages du parc de Bagatelle grâce au principe d'une trame de parcelles, génératrice et moteur de création d'usages.

Si on la rend effective, cette trame organisatrice va en effet permettre de parvenir à la multiplicité et à la diversité des usages et des publics, par conséquent à l'intensité d'usages du parc et à la construction de l'usage partagé de cet espace public. C'est cette intensité, cette somme, qui va créer en elle-même « l'usage partagé » de l'espace public. C'est donc cet objectif que doit poursuivre le dispositif des parcelles d'initiatives : impulser et produire une multiplicité et une diversité d'usages suffisantes pour générer l'intensité d'usages attendue et l'usage partagé de l'espace public du parc.

Dans cette considération, il n'est pas obligatoire d'attendre de chacune des parcelles un usage partagé. On peut aussi s'autoriser à aménager des parcelles en faveur d'un public singulier, à accueillir des usages à destination de publics ciblés, par âge, par genre, par usages (jardiniers, joueurs de ballons, danseurs, etc.). On peut chercher à favoriser certains publics, absents des espaces publics comme les femmes, mais cela ne se fait pas au détriment des autres ; on cherche la cohabitation des publics et des usages dans un mouvement d'addition.

L'espace public se considère ici dans une vision globale de l'ensemble des usages qui le constitue. En ce sens, les parcelles d'initiatives s'inscrivent bien à côté des autres éléments de programme du parc générateurs d'usages (jardins partagés, aires de jeux...), les complètent et contribuent à l'équilibre général du parc.



- Des usagers publics (autour des équipements et des espaces aménagés)
- Des usagers actifs autour d'un projet d'activité défini sur un lieu dédié (autour des parcelles d'initiatives ou des jardins partagés)

IV. Donner une suite à l'expérimentation

A l'issue des enseignements, on peut tirer quelques préconisations pour redéfinir l'approche et le cadre de la démarche des parcelles d'initiatives sur le parc de Bagatelle. L'objectif est de faire évoluer le dispositif pour tenter de mieux concilier les deux systèmes de production d'usages que sont la promotion des initiatives habitantes et le fonctionnement de la collectivité publique responsable du domaine public où ces initiatives se réaliseront et d'ouvrir l'appréhension de ce que peut être une parcelle d'initiative à la lumière de ce que les projets pionniers ont montré.

Viser la multiplicité et la diversité des initiatives

Pour que l'intensité d'usages se réalise, que l'usage partagé se concrétise, le premier enjeu doit devenir de multiplier les projets. L'objectif de la collectivité est donc de jouer :

- Un rôle d'impulsion de ces différentes activités et usages qui peuvent se développer sur le parc, en cherchant à encourager et impulser un flux maximum d'initiatives et d'usages,
- Puis un rôle de régulation, en gérant la cohabitation des usages, les risques et les accidents de conflits d'usages, en cherchant les effets d'associations possibles ou de convergences sans pour autant que ces derniers soient garants des objectifs, car on postule que la simple addition des usages suffit à générer l'animation sociale et urbaine escomptée.

Vis-à-vis de cet objectif de multiplicité d'usages, il s'agit par conséquent d'adopter une vision globale des usages du parc de Bagatelle, une vision qui considère que :

- La mixité des publics et des usages ne doit pas nécessairement se réaliser à l'échelle de chaque parcelle mais bien à l'échelle du parc dans son entier ;
- C'est la somme ou la synthèse des initiatives privées qui fait l'usage partagé de l'espace public. L'initiative habitante est d'abord une initiative privée, qui doit être considérée en tant que telle, et doit être intégrée à la somme ou au système des autres activités voisines ;
- Cette synthèse se pense en termes de temporalité, c'est-à-dire que les usages se succèdent sur le temps de la journée, de la semaine ou des saisons et n'ont pas besoin d'être simultanés pour générer l'usage partagé attendu.

Passer à la communication publique de la démarche

Il s'agit aussi d'enclencher une communication publique à toute la population concernée pour montrer la sortie de la période d'expérimentation et pour montrer aux habitants que tous peuvent y participer. Les voies et les pistes de communication sont de deux registres :

- Communiquer aux habitants et aux acteurs l'existence de la démarche et son ouverture à l'émergence d'initiatives, via les lieux et les temps existants de réunions entre habitants et acteurs locaux (les petits déjeuners des structures locales, le forum des loisirs, etc.), via les voies officielles de communication aux habitants (conseils de quartier...), via le conseil citoyen mis en place et organisé durant le temps de la mission d'expérimentation, etc.
- Organiser des temps d'animation spécifiques à la démarche pour communiquer directement à son sujet : un appel à projet ouvert, des installations sur l'espace public...

Créer le terreau favorable pour accueillir des initiatives privées sur le domaine public

Créer un contexte favorable à ce que des initiatives émergent, viennent à la collectivité et puissent se réaliser représente plusieurs objectifs de travail pour adapter la démarche telle qu'elle a été conçue et testée :

- Définir un cadre de travail et attribuer des missions : mettre en place un cadre politique validé et un système d'acteurs désignés et missionnés pour animer le dispositif ; prévoir une structure de mission *ad hoc*, pour accompagner la mise en œuvre des projets, positionnée en dehors des services de la collectivité pour avoir la latitude de discuter, de négocier et de faire évoluer au besoin les cadres réglementaires et opérationnels de la collectivité ;
- Assouplir les règles d'occupation du domaine public : Trouver les voies opérationnelles et juridiques spécifiques aux parcelles d'initiatives pour faciliter la possibilité pour une personne privée (constituée ou non en association) de s'installer et d'occuper l'espace public (formes de contrat entre le porteur de projet et la collectivité).

Il s'agit aussi pour la collectivité de s'engager dans un chantier administratif et réglementaire pour l'exploration de thématiques qui interrogent directement l'installation d'une initiative privée sur le domaine public, dont on sait, sur la base de cette expérimentation, qu'elles reviendront de façon récurrente dans les initiatives à venir, en particulier :

- La nature commerciale d'une activité sur l'espace public. Plusieurs pistes apparaissent : via l'accompagnement individuel du porteur vers le développement d'une activité économique ; via une intégration dans une association susceptible d'intégrer une activité de vente dans le cadre de son activité ; via les cadres de l'économie sociale et solidaire.
- L'auto-construction. Il s'agit de poursuivre la recherche de solutions juridiques et budgétaires en s'appuyant sur des exemples réalisés dans d'autres villes (qui ont exploré la production de certifications spécifiques à des mobiliers produits hors catalogue généralement en ayant recours à un bureau d'étude certificateur prestataire).

Revoir la définition d'un projet de parcelle d'initiative

Considérant les spécificités de la population du territoire et les enseignements de l'expérimentation, on peut considérer que les parcelles d'initiatives doivent pouvoir s'ouvrir à des projets, des initiatives qui ne correspondent pas tout à fait aux attendus initiaux du dispositif, ainsi :

- Que les porteurs d'idées puissent ne pas être porteurs de projets et soient alors relayés par la ville ou une structure qui joue le rôle de portage du projet, le porteur d'idée restant accompagnateur du projet, en tant que garant de l'esprit du projet. A l'issue du montage du projet, la parcelle peut être animée dans une logique d'initiative habitante.
- Que les projets puissent être éphémères (se dérouler une fois), ou adopter une temporalité ponctuelle définie par leur porteur (une fois par mois, une fois par trimestre..) ; dans ce contexte, les projets peuvent ainsi concerner parallèlement plusieurs dispositifs : Agir dans mon quartier et les parcelles d'initiatives ; c'est l'objet de la gouvernance du dispositif que de mettre en lien ces cadres.

Dissocier les projets d'aménagement des projets d'usages

Une possibilité, compte-tenu du bilan des expérimentations, serait de faire évoluer la démarche des parcelles d'initiatives vers une démarche qui ne soumet pas à l'initiative habitante le volet aménagement de la parcelle.

Il s'agirait donc de donner à la collectivité le rôle d'aménager les dix parcelles prévues dans le projet du parc de Bagatelle, sur des thèmes variés (éventuellement par une concertation ou reprenant les résultats des concertations précédentes), ou bien sur un mode neutre mais prévoyant un certain nombre d'aménités

nécessaires à l'installation d'activités (eau, électricité, assises, poubelles...). La collectivité équipe ainsi son espace public d'une série de parcelles qu'elle met alors à disposition des habitants pour les animer dans le cadre du dispositif des parcelles d'initiatives. Pour ce faire, la collectivité met en place un processus d'appel ouvert à projets d'animation ou d'usages éphémères, ponctuels ou réguliers.

Une gouvernance assise sur le principe de la collégialité

Le principe de gouvernance repose sur un système de délibération collective qui fait une place à chacun des acteurs concernés : les services institutionnels, les structures locales, les associations, les habitants. L'enjeu est de mettre en place les conditions d'un dialogue équilibré où l'habitant trouve une place lui permettant d'exercer son « pouvoir d'agir ».

Parallèlement, s'agissant d'une démarche concernant l'espace public du parc, la composition de ce groupe, de cet ensemble d'acteurs, doit intégrer l'ensemble des acteurs qui ont à voir avec l'usage, l'animation, la gestion, la régulation et l'aménagement du parc, c'est-à-dire l'ensemble des dimensions qui contribuent à la qualité d'un espace public.

L'ancrage et l'inscription de la démarche dans son paysage urbain et politique

Le développement de la démarche sera facilité et d'autant légitimé que des interactions seront effectuées avec les autres politiques urbaines et sociales mises en place par la collectivité publique. Ces interactions pourront se traduire par une participation des services et des acteurs concernés aux « instances » de la démarche des parcelles d'initiatives (extraordinaires ou de suivi). Elles pourront concerner :

- Une inscription dans la politique de renouvellement urbain de Toulouse, puisque la démarche est potentiellement reproductible à tous les quartiers en Politique de la ville ;
- Des liens et des tremplins vers d'autres politiques concernées : l'économie sociale et solidaire, l'accès à la mobilité, le sport, la culture, etc.